## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEL'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR LA VALETTE DU VAR Le 18 avril 2012

Adhérents présents: Jacques MERLAN, Claudine MORRONI, Daniel MENNEGAND, Jean-Pierre ANDRAU, Dominique QUINCHON, Geneviève FROGER, Georges AMIGONI, Gilbert ASTOIN, Macxime GALLI, Janine MERLAN, Jean VERLUCCO, Annie ASTOIN, Myrtille BOTTEX, Pierre CONSTANS, Marie-Louise LIBENZI, Christiane MARTEL, Annie GALLI, Jean-Claude LEFEUVRE, Thérèse LEPINE, Patrice GOUDIGUEN, Jean-Louis IMBERT, Michèle MENNEGAND, Thérèse LEPINE, Jean-Claude LEFEUVRE, Claude CALDANI, DUMAS-DARRAS Evelyne.

Directeurs de l'association ou responsable de services : Gisèle ARNAUD, Manuel DUREAULT, Laurent ESCOFFIER, Nathalie PETRI, Henri ROIG.

Commissaire aux comptes : Mme Florence DJINGUEUZIAN représentant le Cabinet CPECF AUDIT

Cabinet comptable : Jean-Luc JAVELAUD représentant le cabinet SOCIC.

Invités présents: Jacques COUTURE (1er Adjoint représentant Mme le Sénateur Maire de la Valette), Jacqueline MARTINI (Secrétaire Générale de la M.A.E. représentant M Gérard PEGULU Président de la M.A.E.), M Christian ROA (correspondant départemental MAIF), Jean-Claude GANZIN (D.D.E.N.), Émile SARPELLI (D.D.E.N.), Patrice DANDREIS (Directeur Général des PEP 06), Maurice LETHURGEZ (Président de l'URPEP), Dominique TRIGON (Directeur de le MGEN), Catherine NIRONI (C.G 83), Michel AUBERT (C.G.83), Mme Florence SAGOT-SCHMUTZ (caisse d'épargne).

Excusés: Mme Lucette TROIN, M Gilbert BRUN, M Christophe LUQUET, M Jean-Paul HERNANDEZ, M André MONTANIE, M Paul MAUREL, M Michel BOUTONNE

## I) Adoption du Procès-verbal de l'assemblée générale 2010 :

Comme vous y avez été invités, vous avez pu lire ce PV sur le site <a href="https://www.pep83.org">www.pep83.org</a>. Avez-vous des observations à formuler ou des modifications à proposer? Pas de Modifications demandées du précédent PV. PV adopté à l'unanimité des adhérents présents.

## II) Rapport moral par le Président des PEP 83 M. Jacques MERLAN.

Avant de déclarer ouverte cette Assemblée Générale de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var, je voudrais vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre présence dans ces locaux qui sont les vôtres, les nôtres.

Je voudrais saluer tout particulièrement sans les citer :

- personnalités politiques et administratives ;
- représentants associations amies;
- représentants des syndicats d'enseignants ;
- représentants des personnels ;
- les administrateurs des PEP83, en particulier les membres du Bureau dont les vice-présidents.
  - les Directeurs et responsables de nos services ;

- Mme Florence DJINGUEUZIAN représentant Mme Corinne Maillard, Commissaire aux Comptes et M. Jean-Luc Javelaud, Directeur de notre cabinet comptable.
  - Parmi les invités excusés M. Horace Lanfranchi, Président du Conseil Général du Var , M. Hubert FALCO Maire de TOULON- M. Jean-Pierre Villain, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, Joël Derrien, Président de la Fédération Générale des PEP M. Max Piselli, Maire de Draguignan et vice-Pd du CG du Var M. Jean-Pierre Veran, Maire de Cotignac M. Bernard Chilini, Maire de Figanières M. Gilbert Perugini, Maire de Cuers M. Gabrie Uvernet, Maire du Thoronet M. Claude Gilardo, Maire De Brignoles Le Docteur Raymond Abrines, Maire de la Farlède Messieurs Guy MENUT, Maire de Solliès-Toucas et Jean-Pierre CALONGE, Adjoint au Maire M. Jacques Veisse, Président de la MGEN du Var Mme Géraldine Gaudino, IEN Sud Ste Baume Mme Michèle Bernard, IEN Toulon 1, M. Michel Boutonné IEN-ASH.
  - Parmi les adhérents, nous avons les excuses de Mme Anne-Claire et M. Claude Butard, Mme Renée Pellat, Mme Brigitte Callegari, Mme Ann Duréault, Thierry Fournier, M. Jacques Quentin, M. Albert Grégoire, M. Louis Pilorge, Mme Annie Girad, Mme Christine Pramaggiore, Mme Alice Gourmelin, Mme Mireille Amic, Mme Evelyne Beauvoir-Legrand, toutes et tous ayant donné un pouvoir.

Votre participation aux débats que nous ne manquerons pas d'avoir, vos demandes de précisions, vos questions, vos avis, vos remarques et vos critiques, donneront à cette AG tout son sens de bilan prospectif au-delà de la simple réponse à une obligation légale. J'espère que nous en sortirons ragaillardis, stimulés, confortés, encouragés dans la mise en œuvre d'un projet qui reste à conceptualiser. Ce serait, pour nous tous, un signe important de notre vitalité et de notre engagement dans cette association.

Ceci étant, nous allons pouvoir passer au RAPPORT MORAL :

Ce n'est pas sans émotion que je vais vous présenter ce rapport moral qui, dans les circonstances, ne se limitera pas à l'année 2011 dont vous aurez les détails dans le rapport d'activités à plusieurs voix qui suivra.

Pour sa préparation et sa présentation, j'aurais souhaité aboutir à plus de concision. Pardonnez-moi par avance, je n'ai pas réussi à faire court.

Voilà 4 ans maintenant que les administrateurs me désignent pour assumer cette fonction de président qui jusqu'alors était dévolue de droit à l'Inspecteur d'Académie en exercice dans le département. Je l'ai acceptée avec la volonté d'améliorer la vie associative en notre sein, en proposant la participation plus active des administrateurs par la création progressive de commissions et en créant un Comité d'entreprise doublé d'une Délégation Unique des Personnels. En m'exprimant ainsi, je n'oublie pas pour autant que la présidence ne peut s'exercer qu'en collaboration et sous le contrôle du Conseil d'Administration, en concertation et avec l'appui des membres du bureau, en lien avec le secrétaire général, le personnel du siège et en particulier son directeur, les directeurs des établissements. Sans oublier aussi qu'en cas d'absence ou d'indisponibilité, les Vice-présidents sont là.

Au-delà de ces 4 années, ma présence au sein des PEP, avec plus ou moins d'engagement suivant les années, a débuté en 1956, en Haute-Marne, elle a été interrompue par le service militaire, puis par une décennie en Côte d'Ivoire, reprise dans les Vosges en 1973 (j'ai souvenir, en outre, d'un magnifique spectacle de marionnettes à fils « Le Petit Prince » à la « Maison », maison d'enfants à caractère social (MECS) située à Remoncourt que M. Dominique TRIGON ici présent connaît certainement)

Enfin, c'est depuis septembre 1980 que je suis au Conseil d'administration des PEP83, happé dès mon arrivée par le Président d'alors, M. Chillon, IA et notre regretté ami, Paul TROIN qui était alors secrétaire général. Mon engagement fut cependant discret pendant les années où je dirigeais le Centre IUFM de Draguignan. Tout cela pour vous dire que si je n'envisage pas de me présenter à nouveau à la présidence, je ne me vois pas pour autant stopper là mon appartenance aux PEP83.

Ces 4 années de présidence donc, m'ont permis de prendre, du moins aurai-je tendance à le penser, la mesure de la fonction qui m'incombait.

## Il s'agit:

- ✓ de la disponibilité requise pour valablement l'exercer ;
- ✓ des multiples compétences qu'elle requiert ;
- ✓ de l'indispensable et nécessaire dimension politique qu'il faut assumer :
  - tant en interne au sein du réseau PEP.
  - qu'en externe auprès des organismes de tutelle et de contrôle, auprès des élus,
- ✓ au sein de l'AD elle-même pour répondre aux attentes de chacun qu'il soit administrateur, directeur ou salarié.

J'ai tenu à faire ce préambule parce qu'il vous permettra peut-être d'exercer votre esprit critique et votre jugement à l'égard de ce qui sera soumis à votre discussion et à votre vote. Les candidats à un premier mandat au Conseil d'Administration seront eux aussi, par la même occasion, informés de ce pourquoi et de ce à quoi ils s'engagent.

Je les invite à participer activement à nos débats, à s'exprimer sur ce qu'ils auront entendu des uns et des autres, à nous faire part de leurs questions, réactions, avant qu'il ne soit procédé à l'élection de nouveaux administrateurs.

Avant d'aborder le rapport moral proprement dit, je voulais aussi vous redire que je n'entends pas renouveler mon mandat de président.

## **Venons-en au Rapport moral proprement dit:**

Un rapport moral normalement constitué est fait pour rappeler :

- les valeurs de l'association et leur déclinaison pendant l'année écoulée,
- les missions de l'association en référence à ses statuts et ce qu'il en a été,
- le rayonnement de l'association dans son environnement,
- les rapports avec les organismes de tutelle, de contrôle,
- les rapports avec la fédération, le réseau, les organismes avec lesquels nous partageons les mêmes valeurs,
- les associations, organisations avec lesquelles nous collaborons ou souhaitons collaborer,

- les bilans des différents services et établissements sur un plan qualitatif et quantitatif,
- les relations avec nos correspondants, avec nos adhérents,
- le travail des bénévoles et la qualité de vie au sein de l'association
- les projets, les perspectives à court et moyen terme, les stratégies requises pour répondre à nos projets, à nos ambitions.

Peut-être n'allons-nous pas développer aujourd'hui tous ces aspects de manière exhaustive.

Après en avoir terminé je céderai la parole aux autres rapporteurs et j'espère que nous en débattrons et saurons en tirer les conclusions. Vos questions permettront de préciser tel ou tel point. Quoi qu'il en soit, vous aurez nécessairement quelque chose à en dire.

Avant toute chose, je me dois de remercier tous ceux qui ont contribué aux réflexions, aux travaux du CA, du Bureau, des Commissions, dans l'AD, dans les établissements, au sein du mouvement PEP, et auprès des associations amies. Toutes les questions, interrogations, que je vais poser n'enlèvent rien au fait que sans leur travail, l'AD ne pourrait fonctionner valablement. Le simple fait de leur engagement, quel qu'il ait été, sous quelque forme que ce soit, a le grand mérite d'exister. Les propos qui vont être tenus sont donc à entendre, à comprendre comme autant de réflexions à voix haute, comme autant d'ambitions à la réalisation desquelles je voudrais vous entraîner. Que cela conduise chacun à revoir son positionnement, son engagement, est d'un autre ordre. C'est la question que chacun doit se poser du pourquoi il est ici et comment il entend ou pas s'engager, peser, dans la mise en forme puis en actes de ce qui sera proposé.

Cela étant précisé et je l'espère entendu comme tel par tous, je voudrais commencer par resituer nos débats dans ce qui nous rassemble et qui doit guider notre réflexion dans la recherche des réponses à donner aux questions, aux choix qui, à mon sens, se posent à nous aujourd'hui.

Rappelons que **la Solidarité** est le principe fondamental des Pupilles de l'Enseignement Public, que **laïcité**, **justice et solidarité** sont, pour notre mouvement, indissociables.

Pour être en accord avec ses principes, je retiendrais huit priorités qui me semblent essentielles. Permettez-moi de les citer :

- 1. Éduquer au civisme et à la responsabilité. C'est une exigence majeure de notre temps. Le civisme implique le respect de l'autre, des cultures et des choix, sans jamais que ce respect signifie l'acceptation des idées ou des engagements, dès lors que ceux-ci risqueraient de porter atteinte aux valeurs républicaines.
- 2. Former à travers les enfants et les adultes des Hommes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et de leurs devoirs, des citoyens avisés et solidaires. Mouvement d'éducation populaire, les PEP nourrissent la plus haute ambition pour les jeunes qui devront être capables de maîtriser leur vie au sein des sociétés du XXIème siècle.
- 3. **Promouvoir une conception globale de l'éducation** qui s'appuie sur l'unicité de l'individu, qui intègre en permanence l'éducation à la solidarité et assure l'émancipation individuelle de tous.

- 4. Participer à l'éducation de tout enfant, tout adolescent, voir tout adulte, quel que soit son handicap. Dans ce but, et tout en tenant compte des spécificités de chacun, il convient de rechercher en permanence la meilleure insertion éducative possible qui conditionne ce concept d'appartenance que je sollicite souvent et dont la conséquence doit être la réussite de l'insertion sociale.
- 5. Affirmer, vivre et réaliser en toute indépendance, la complémentarité des PEP et du service public et laïque d'éducation et de formation. Cette complémentarité historique exige des liaisons et des coordinations étroites avec l'administration de l'Éducation Nationale, mais aussi, avec les parents, les élus, les autres mouvements laïques et plus généralement les services publics.
- 6. Veiller à tous les niveaux des PEP83 à la prédominance du politique . Tous les administrateurs sont responsables politiques de l'association et sont donc les maîtres d'œuvre des actions. Ils les préparent, les décident et en contrôlent l'exécution avec vigilance.
- 7. **Rechercher dans toute action la qualité** et, à tous les niveaux de l'Éducation Nationale, mieux associer les enseignants à l'élaboration et à la conduite des projets des PEP. De même, une implication plus forte des parents et des jeunes appelés à exprimer clairement leurs désirs, peut aider les PEP83 à atteindre ses objectifs.
- 8. Marquer le souci, pour toutes les actions des PEP du département d'évaluer et de mesurer régulièrement la qualité des résultats. Cette évaluation constitue, en fonction de l'orientation du mouvement PEP, une garantie de sérieux, de qualité et de crédibilité à l'égard des enseignants et des parents dont nous voulons faire des partenaires actifs et engagés. Elle est obligatoire, de façon interne et de façon externe, pour tout le médicosocial.

Vaste et ambitieux programme, ne croyez vous pas?

## Pour sa mise en œuvre :

- ✓ Pensez-vous que notre seule bonne volonté, notre militantisme soient suffisants?
- ✓ Pensez-vous que nous ayons toujours les moyens matériels et humains pour nous y consacrer ?
- ✓ Pensez-vous que nous soyons toujours dans des conditions favorables ?
- ✓ Pensez-vous que notre mouvement représente une force suffisante pour peser sur le cours des événements présents, pour infléchir les choix politiques en matière d'éducation, d'organisation et de financement de la fonction publique ?
- ✓ Pensez-vous que nous devons résolument nous inscrire dans le champ d'une économie sociale et solidaire ?
- ✓ Pensez-vous que nous ayons légitimité à le faire ?
- ✓ Pensez-vous que l'échelon départemental soit le seul dont nous ayons à nous préoccuper ?
- ✓ Pensez-vous que nous aurions ou pas besoin, intérêt, à unir nos forces avec d'autres associations comme nous l'avons commencé avec les PEP06, mais aussi avec d'autres organismes ou groupements de notre mouvance laïque ?
- ✓ Pensez-vous que la laïcité telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui appelle des prises de position de notre part ?
- ✓ Pensez-vous que nous ayons à en tenir compte dans notre projet associatif?
- ✓ Bref, pourquoi êtes vous présents aujourd'hui? Quel est votre engagement au sein de cette association? Qu'entendez vous défendre et comment?

Facile, direz-vous, de poser toutes ces questions et de ne pas donner les réponses. Peut être, mais comment voulez-vous que sans vous, sans votre action militante nous fassions vivre toutes ces valeurs, que nous mettions en œuvre des projets qui s'y réfèrent si vous ne nous y aidez pas en joignant vos réflexions aux nôtres ? Allez, je vais le dire :

Les PEP 83, c'est combien d'adhérents ? Combien de donateurs ? Combien de fonds propres ?

Peut être ne vous attendiez-vous pas à de tels propos aujourd'hui. Si vous voulez bien vous reporter aux propos tenus dans les précédentes AG, vous verrez qu'ils sont sur le fond que peu différents. Et pourtant cela ne signifie pas que nous n'ayons rien fait bien au contraire. Les différents rapports qui vous seront présentés en attesteront.

## Alors pourquoi ces réflexions, en quoi et à quoi peuvent-elles servir?

Je vais essayer de concrétiser mon point de vue.

Faire l'effort d'un arrêt sur image me paraît important pour se dégager du quotidien et pour essayer de comprendre comment nous fonctionnons. Sur ces 4 années de présidence, la première fut particulièrement difficile: un siège quasi inexistant et une première diminution drastique des subventions. Le travail du siège, a été assuré à l'époque par le secrétaire général, le trésorier et moi-même, en assurant essentiellement les urgences. Dit autrement, je trouve que nous avons alors fonctionné beaucoup le nez dans le guidon, que les événements prévus ou non prévisibles se succédèrent avec rapidité et nous conduisant à donner des réponses, à faire des choix qui sont souvent insuffisamment réfléchis. De plus il n'est jamais très bon de mélanger les fonctions électives d'une association avec celles qui relèvent des activités de salariés.

Les années suivantes, nous avons pu mettre en place le Comité d'entreprises doublé d'une Délégation Unique des Personnels. La tâche fut rude, le rodage délicat, mais nous avons pu construire ensemble un certain nombre d'outils tels le Document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en place structurée de plans de formation professionnelle respectant le droit individuel de formation, préparation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle homme/femme, organisation d'une concertation concernant le régime de prévention de la pénibilité au travail, etc.

En ce qui concerne la vie associative, nous avons pu mettre en place de façon progressive diverses commissions dont nous aurons les rapports d'activités dans quelques instants. Elles ont toutes bien œuvré et je tiens à souligner l'implication de leurs animateurs et à féliciter tous ceux qui s'y sont impliqués. Je souligne tout particulièrement la dernière mise en place, la commission des finances.

En matière de réalisations il faut rappeler le cinquantenaire de Chantemerle, la réalisation et l'inauguration des nouveaux locaux du Muy qui accueillent désormais deux de nos services, l'achat des anciens locaux de la MGEN où nous sommes et pour lesquels beaucoup reste à faire pour y installer tout ce qui doit y être, la mise en place d'une convention de coopération et de son avenant avec les PEP06 qui a permis que ce soit les PEP qui obtiennent le SESSAD Handicapés Moteurs Dominique Mille, l'achat d'un terrain à Brignoles qui devra pouvoir accueillir un pôle médico-social en coopération avec deux autres associations amies avec lesquelles nous sommes en concertation, le développement accepté de nos différents services grâce au bonnes gestions de leurs directeurs et le sérieux de leurs personnels que je félicite ici, etc.

Hélas je trouve que nous sommes encore trop souvent en situation d'urgence supposée, que faute de plus de disponibilité nous sommes trop souvent amenés soit à entériner, soit à intervenir dans l'après coup parce que nous n'avons pas su prendre suffisamment le temps de la concertation, de la réflexion. Nous n'arrivons pas à prendre le recul et la distance suffisante pour répondre et agir toujours à bon escient. Dans ces situations, chacun agit bien sûr en étant persuadé qu'il a donné la bonne réponse pour l'AD et en ce sens je ne jette la pierre à personne. Mais cet aspect de la vie de notre AD, de son fonctionnement, du travail qui est fait en son nom pose trois questions :

- 1. Celle de la « puissance » de travail et d'élaboration du CA et du Bureau ;
- 2. Celle de la marge de manœuvre et de décision attachée à telle ou telle fonction ;
- 3. Celle de la capacité de celui qui est confronté à l'événement, à apprécier la nécessité de répondre dans l'immédiateté, de savoir élucider les tenants et aboutissants, du problème posé en se donnant néanmoins le temps de la concertation.

Je pense que les urgences à apporter une réponse dans l'instant en dehors de circonstances qui relèvent toutes de procédures clairement définies et répertoriées n'existent pas. Par contre, peut-être la question qui se pose à nous est-elle celle des commissions encore à renforcer pour qu'elles soient capables de répondre rapidement à une situation que tel ou tel serait amené à gérer dans l'un ou l'autre de nos secteurs d'intervention et de responsabilité.

Pardonnez-moi d'insister lourdement. La question de la cessation de mes fonctions de président est bien évidemment en arrière-plan des réflexions et interrogations présentes.

Mon engagement auprès de notre association depuis de nombreuses, (de trop nombreuses années peut-être ?) ne saurait en aucun signifier que je serais soit celui qui saurait répondre à tout, soit celui qui serait le plus apte à donner à cette association l'impulsion, la dynamique dont elle a besoin, celui qui serait le mieux placé pour répondre aux enjeux actuels, mais je reste, <u>discrètement et en partie</u>, à sa disposition.

Avant de terminer, je voudrais émettre une pensée émue en direction de notre ami, Jean-Paul Hernandez, administrateur zélé, qui a beaucoup œuvré pour notre association et dont l'état de santé est encore bien difficile. Je voudrais aussi remercier M. Noël DUBAU, instituteur retraité, qui a mis bénévolement ses compétences pour reprendre en partie le gros travail informatique et télématique qu'assurait Jean-Paul.

## Allocution de M. Jean VERLUCCO, Directeur des services Académiques du Var :

M. le Directeur Académique renouvelle le plaisir d'être présent à cette assemblée générale, car il apprécie notre collaboration qui s'appuie sur une histoire commune ainsi qu'une convergence de vues et d'action.

Il souligne l'intérêt qu'il porte aux secteurs médico-éducatifs, et sa satisfaction de voir la qualité du travail effectué en commun pour le bien des élèves.

Service d'aide pédagogique à domicile(SAPAD) : il constate comme nous tous que l'activité augmente, que le service rendu est de très bonne qualité malgré quelques interrogations qui persistent.

Pour le secteur DEL Monsieur l'inspecteur d'académie apprécie particulièrement l'action positive conduite en matière de pédagogie dans notre centre de vacances.

Monsieur l'inspecteur d'académie rappelle nos convergences de valeur :

La **solidarité** qui est l'objet même des PEP et qui a conduit <u>à</u> la création de l'association, la **laïcité**, car dans le monde tel qu'il va, il faut être en capacité de respecter l'autre et de poursuivre le travail accompli sur l'apprentissage de la tolérance. Il salue l'action des PEP83 en ce domaine.

En conclusion, Monsieur l'inspecteur d'académie évoque les qualités de notre président qui a permis un développement actif de l'association par son volontarisme et son investissement.

## Réponse de Jacques MERLAN

Il souligne l'évolution de l'association, qui a vu ces dernières années la création de commissions et la mise en place de la délégation unique de personnel. Il souligne la qualité du travail en équipe qui s'effectue entre le siège, les établissements et les administrateurs. Il précise les qualités que doit manifester un président des pupilles et décrit la succession des priorités à observer dès la rentrée.

Il pose également une réflexion sur le rôle de l'association des PEP 83 et le projet qu'elle développe.

Il s'interroge sur les conditions de son fonctionnement et en réaffirme les valeurs et principes directeurs.

Il développe des interrogations et des réflexions sur le présent et sur l'avenir de l'association.

#### À 11:30 nous accueillons

- M. Dominique TRIGON, directeur de la MGEN et président de la Mutualité Française (antennes régionales).
- Mme NIRONI et M. AUBERT représentants le président du conseil général M. Horace LANFRANCHI.

M. Aubert prend la parole au nom du président du Conseil Général, prononce quelques mots et remet à notre président, Jacques Merlan, la médaille du conseil général du Var sous les applaudissements des membres de l'assemblée générale.

# II) Rapports d'activités présentés par le secrétaire général des PEP 83 Dominique QUINCHON.

Comme l'année précédente, je donnerai la parole en tant que de besoin aux acteurs de l'activité de notre association.

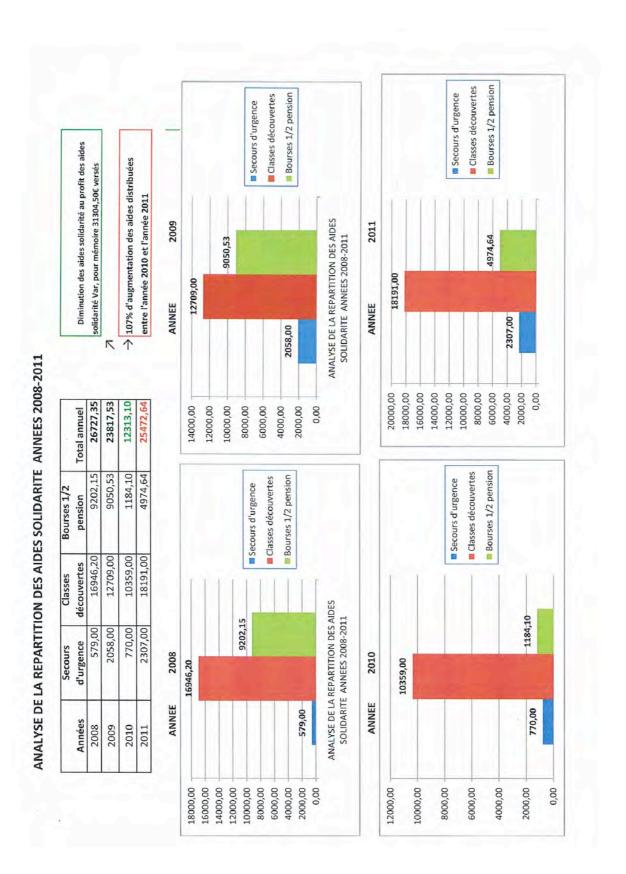
## A) Les actions pilotées par les administrateurs :

1°) La solidarité : Président, M.GALLI, membre du bureau.

La commission solidarité a traité de nombreux dossiers. Nous avons distribué environ 25 000 euros.

Secours d'urgence décès, bourses pour la demi-pension, classes de découverte. Pour ces dernières, il semble que l'information de l'existence du centre de Chantemerle a quelque peu été oubliée ou mise de côté, l'ODEL Var ayant les faveurs sur cet échiquier. Il faudrait trouver un moyen pour inverser cette tendance. Quoi qu'il en soit, l'important est que les enfants profitent des bénéfices de ces séjours. En ce qui concerne les dossiers demi-pension, la dotation est quatre fois supérieure à

celle de l'année 2010. La conjoncture actuelle, l'augmentation du coût de la vie, les pertes d'emploi créent de plus en plus de difficulté dans les foyers. Grâce au travail effectué par les membres de la commission tous les dossiers ont été traités avec attention et efficacité.



2°) La communication et vie associative : Président, M. HERNANDEZ, membre du bureau (intérim M.CONSTANS)

Le président et le secrétaire général ont proposé au Conseil d'Administration du 18 octobre de me confier l'intérim de la responsabilité de la commission présidée par Jean Paul Hernandez dont chacun connaît le travail réalisé et l'étendue de son implication, l'ensemble de ses compétences dans le domaine informatique et communication.

La commission avait pour mission principale la préparation de l'inauguration des locaux du SESSAD Madeleine Lemaire au Muy en relation avec les directeurs de ces services.

La Commission s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 16 décembre en la présence du président de l'association afin d'examiner les projets de la Commission et définir l'organisation de cette manifestation arrêtée pour le 27 janvier, puis le 3 janvier afin d'en concrétiser les détails techniques.

Lors de la réunion du 1° décembre, ont été évoqués les points concernant :

- \* la mise à jour de la plaquette de présentation de l'AD,
- \* la maintenance du site internet par Noël DUBAU en l'absence de son concepteur et son développement afin de mieux rendre compte des activités associatives notamment dans les domaines du SMS et de la solidarité
- \* les lettres de rentrée scolaire et d'appel à cotisation qui ont été adressées à chaque établissement
- \* un état des adhésions
- \* l'activité de Chantemerle.

Le 16 décembre, outre l'aspect technique de l'inauguration du SESSAD, la Commission a examiné et arrêté le projet de composition de 2 praticables pour la présentation des PEP lors des manifestations, ainsi que la réalisation d'un autocollant PEP en remplacement du panneau MGEN à l'entrée du siège administratif.

La Commission a pris acte de l'information à diffuser concernant les deux journées de formation pour les administrateurs des 24 et 26 janvier sur la notion de handicap, présentée par Henri ROIG et les structures SMS et SAPAD par Claudine MORRONI.

Deux journées de qualité qui ont permis d'appréhender l'ensemble du secteur et sa complexité. Nos deux animateurs ont réalisé un travail témoignant de la dimension politique et associative de l'Association Départementale qui a été diffusé à l'ensemble des administrateurs.

Les projets en cours de la Commission s'inscrivent dans la continuité des choix émis au cours de l'année précédente et seront développés lors des prochaines réunions.

- 3°) Commission Travaux et patrimoine : Président, M. MENNEGAND, Vice-Président
- Composé de 7 membres, tout au long de l'année 2011, la commission s'est attaché à suivre:
- Les travaux sur le site du Muy: nombreuses visites et rendez-vous avec l'architecte.
- Le projet d'aménagement du site de La Valette : Étude approfondie des différents plans en fonction des besoins des services, des demandes

effectuées par les directeurs d'établissements en gardant à l'esprit les moyens financiers des PEP (réunions quasi hebdomadaire depuis le mois de février 2012 sous la houlette de J.C. LEFEUVRE administrateur).

- Les travaux de sécurité nécessaires à Chantemerle : les améliorations et mises aux normes qui s'imposent.

La vente du B3 et de terrains permettront en 2012et 2013 d'envisager certains travaux. La commission a commencé fin 2011 à définir les procédures à mettre en œuvre pour de futurs travaux (Brignoles par exemple).

La commission a participé lorsque cela était nécessaire aux réunions de la commission finances.

Un inventaire mobilier et immobilier commencé en 2011 sera poursuivi en 2012.

La commission souhaite que la commission patrimoine et travaux soit scindée en deux :

- une commission patrimoine
- une commission travaux

Ces deux commissions pouvant se réunir si besoin.

4°) URPEP et pôle DEL : Président : M. ANDRAU, Vice-président, Mme FROGER Secrétaire Générale Adjointe.

## a)URPEP

L'assemblée générale de l'UR PEP - PACA s'est tenue le 14 juin 2011 à Sorgues. Au cours de cette réunion ont été proposés deux objectifs généraux.

- Préparer et accompagner l'adaptation de l'ensemble de nos structures relevant du secteur SMS afin de préparer et anticiper la dynamique de concentration mise en œuvre par les autorités et notamment par l'agence régionale de santé. Ceci suppose de mieux organiser notre visibilité au plan régional en tissant de nouveaux réseaux avec les différents acteurs du secteur,
- Renforcer l'ancrage régional du pôle DEL.

Il s'agira là de redynamiser et spécialiser nos propositions afin d'offrir à terme un éventail plus diversifié en prise avec la demande sociale, sur la totalité du territoire régional.

Afin de mettre en œuvre ces deux objectifs les associations départementales composants l'URPEP, ce sont dotées de deux outils : les conventions inter – AD et le pôle DEL.

## La mise en place de conventions

La convention cadre généraliste agréé par l'URPEP comprenant un préambule composé d'une partie commune à toutes les conventions signées entre les associations départementales.

Ces conventions peuvent être complétées par des conventions d'action spécifique.

Une première étape de cette mise en œuvre a été la signature d'une convention de coopération entre les PEP06 et les PEP 83, puis la présentation commune à l'ARS du projet de création d'un SESSAD à l'école Dominique Mille.

Depuis cette assemblée générale et les réunions se sont tenues alternativement à chacune des délégations de la région, de manière à développer la connaissance réciproque des divers administrateurs.

Le 12 octobre 2011, les présidents de L'URPEP se sont entretenus avec le Président de la fédération Joël Derrien qui est venu présenter les nouveaux éléments de la politique nationale notamment les nouveaux statuts actuellement déposés en conseil d'État, le principe de subsidiarité au niveau de décision face à une situation donnée et examiner de manière plus générale les problèmes rencontrés par l'installation de l'URPEP. Il a réaffirmé la nécessité de sauvegarder l'existence et le fonctionnement de l'URPEP et d'en assurer une gestion responsable et transparente. Le Président a également mis en évidence, les difficultés liées au versement de la subvention ministérielle qui a tardé à venir mais à cette date la question était en passe d'être réglée.

## Les conseils d'administration

Ils se sont réunis les 17 octobre, 28 novembre 2011 et 4 février 2012. Ils ont travaillé activement à la consolidation du fonctionnement général de l'URPEP et ont également pris un certain nombre de décisions

- Le président de l'association départementale signera les appels d'offres pour lesquels son association est candidate. Le secrétariat administratif de proximité sera exercé par l'association départementale du département du président de l'union régionale
- Définition du nombre de voix attribuées à chaque association départementale lors des tenues du conseil d'administration.
- Envoi de 5 représentants de l'URPEP aux journées nationales « premières rencontres » qui se sont tenues à Paris afin de donner une visibilité plus grande à l'union,
- Pérennisation de la commission SAPAD régionale et attribution des moyens lui permettant de fonctionner convenablement: le nom des membres participants est précisé. La responsable de cette commission est notre collègue Claudine MORRONI
- Création d'une commission SMS qui organisera son travail en fonction des besoins. Elle est présidée par Gérard COLLIT membre de l'association départementale des Hautes-Alpes. Elle rendra un rapport écrit au conseil d'administration au mois de mai. En regroupant la gestion des activités relatives aux CMPP et au SMS, cette commission a pour vocation de fédérer nos actions face à l'ARS.

La date de l'assemblée générale de l'URPEP est fixée au 13 juin 2012 à la Valette.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 février 2012, devait être accueilli le trésorier fédéral, afin de nous éclairer sur les intentions de la fédération quant à l'aide qu'elle pouvait apporter sur la finalisation du budget de l'URPEP. Mais notre

collègue, malade, s'est excusé au dernier moment, il a toutefois précisé quelques points susceptibles d'orienter nos débats :

- La fédération n'accordera pas de subventions pour des postes ou pour des associations en difficultés.
- Les associations départementales doivent présenter des budgets d'action dont l'argent de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) est l'un des financements.
- Seules les AD en difficultés de trésorerie pourront recevoir un prêt qui aura pour objectif de les aider temporairement.

Ainsi après la fermeture de l'association départementale des Alpes-de-Haute-Provence il a pu constater que l'association départementale des Bouches-du-Rhône connaissait de très graves problèmes de gestion dus à la perte des centres aérés. Nos collègues des Bouches-du-Rhône ont dû faire face très rapidement à cette situation qui a placé leur organisation matérielle et leur financement dans de grandes difficultés. Nos collègues ont réagi en présentant de nombreuses réponses à divers appels d'offres. Mais les procédures étant longues à se mettre en place, à ce jour, l'association départementale des Bouches-du-Rhône ne paraît pas encore tirée d'affaires. En effet, elle se voit contrainte de vendre son centre de vacances de Sanary et essaie de trouver des locaux de remplacement afin de continuer à faire fonctionner ces contrats de vacances.

L'AD05 développe actuellement un établissement pour personnes handicapées vieillissantes et la création de deux maisons des adolescents qui complètent des structures existantes.

L'AD 84 poursuit les projets innovants commencés en 2011 notamment l'utilisation de voitures solaires.

L'AD 83 : notre président Jacques Merlan a rendu compte des activités de notre association.

L'AD 06 nous fait part du succès de la démarche entreprise avec l'AD 83 pour l'installation du SESSAD à l'école Dominique Mille.

L'AD 06 a réalisé son projet LOCOBAT qui consiste en l'achat d'un appareil extrêmement perfectionné, basé sur les derniers éléments de la recherche : appareil qui permet aux personnes handicapées de développer les potentialités même réduites de leurs fonctions motrices.

Cette association est également sur des projets d'aide au handicap sensoriel, au handicap moteur, et sur la prévention des chutes chez les personnes âgées.

Ce dernier conseil d'administration, après avoir examiné le budget, a prévu de nouvelles rencontres, pour mettre en place avec efficience le SESSAD de l'école Dominique MILLE.

Ainsi l'année 2011-2012, aura vu l'union régionale développer son fonctionnement avec efficacité et régularité, et bien que de nombreux débats demeurent encore entre nous, il apparaît que peu à peu, une meilleure connaissance réciproque consolide un sentiment de solidarité, source de coopération indispensable au regard de l'évolution des administrations face auxquelles notre unité d'action doit prédominer.

b) le POLE DEL PACA trouve sa place dans le rapport d'activité de l'AD83 car l'AD83 y a investi une partie de ses ressources, prélevées sur la CPO depuis trois ans et l'activité du Pole devrait sous peu porter ses fruits en assurant un fonctionnement correct à Chantemerle pour les quatre années à venir.

**Le comité de pilotage du POLE DEL PACA** est composé du président et du trésorier de l'URPEP-PACA, des responsables DEL des AD, des présidents des AD. Les directeurs de centres sont invités, un cadre associatif est responsable du Pole (0,20%ETP) et coordinateur URPEP, il est assisté d'un chargé du développement.

#### 1. Actualité et actions en cours

Activités du chargé de développement : après avoir bénéficié de formations fédérales, il assure le suivi des appels d'offres, l'élaboration de fiches commerciales et des prospections, l'utilisation des logiciels CV5 et CD5 comme support publicitaire pour nos centres ainsi que la mise sous pli des envois postaux et l'inscription de séjours et la présence des PEP dans les salons des CE.

- 2. Les nouvelles dispositions relatives au Contrat d'Engagement Éducatif alour dissent le coût des animateurs.
- 3. **Projets innovants** (animés essentiellement par le POLE DEL PACA et l'AD13):
- les crèches en général et SNCF en particulier. Le cadre associatif a suivi les stages de formation dans le Morbihan. Il sera opérationnel à la première opportunité d'appels d'offre.
- L'AD13 développe les séjours VASCO et ENAF, suit les ALSH, la Petite Enfance.
- Les **Politiques Éducatives de Proximité**: des expériences existent comme le **pied** à **l'étrier**. L'AD 83 cherche à monter des projets et à les coordonner avec les différents partenaires: Municipalités de La Valette, de Brignoles, de La Seyne Éducation Nationale, départements, régions et CAF-
- 4. **budget**: le seul moyen de ne pas se trouver en cessation de paiement pour le pôle devait amener la cessation du contrat du chargé de développement au 31 avril 2012; le maintien du contrat pour les 6 mois suivant entraîne un « découvert » de 3500 €. La transformation de l'emploi en CDI à partir d'octobre 2012 comme nous l'avions prévu, induit un découvert de 47 000 €. Tous les membres du comité de pilotage refusent d'entraîner l'URPEP et les AD dans une telle situation..
- 5. Le **contrat du chargé de développement** a été maintenu le 24 février par le CA de l'URPEP **jusqu'au 31 octobre 2012.** Une demande de subventions à la Région PACA doit permettre de mener l'emploi aidé à son terme jusqu'à cette date. Le CA (avec le comité de pilotage) engage des négociations avec les URPEP voisines et la FG-PEP pour que les compétences commerciales de ce dernier puissent continuer à être utilisées par le réseau PEP. A la réunion des Présidents à Perros-Guirec, la FG-PEP a précisé qu'il n'y aurait aucune rallonge de subvention dans le cadre des POLE DEL mais elle laisse des possibilités de financement de personnels, liées précisément aux actions innovantes.

Aujourd'hui, le **POLE EMPLOI des Bouches du Rhône** change d'attitude à 180° et nous annonce des possibilités pour renouveler encore trois fois le contrat aidé de 6 mois.

Ainsi le Pole DEL PACA continuerait à fonctionner en arrivant enfin à l'autofinancement par :

- une subvention du Conseil Régional PACA justifiée par nos actions en faveur du tourisme social,¹
- L'intervention du chargé de mission dans les actions innovantes permettrait de financer aussi une autre partie de son poste sur les actions 3 de la CPO, actions concernant aussi l'AD83<sup>2</sup>.
- la rentabilisation des réponses aux appels d'offre permettant de financer le POLE selon le processus établi lors de sa création.

A ce jour le POLE DEL PACA a répondu à deux appels d'offres - chacun sur quatre ans- qui nous permettraient, et nous sommes en bonne position pour les remporter, d'atteindre nos objectifs de 18000 journées par an pour Chantemerle, 4000j pour Fos et autant pour Martigues.

Si ce poste est maintenu pour les 18 mois à venir et que le POLE emplit ses obligations envers les centres comme les dernières réponses aux appels d'offre peuvent nous le faire à bon droit espérer, nous pouvons envisager de faire tourner Chantemerle sans être contraint à des économies drastiques qui assez vite amènerait l'asphyxie de notre maison d'enfants.

Chantemerle est une réalité et un bon souvenir pour nombre d'anciens écoliers varois aujourd'hui adultes et actifs. Si cette asphyxie survenait, nous pourrions envisager une campagne de presse et d'appel à l'opinion et à la solidarité pour obtenir les financements nécessaires à la poursuite des activités.

5°) Commission sociale et médico-sociale : Présidente, Mme MORRONI, Vice-Présidente des PEP 83.

Relations avec nos établissements et services :

Une rencontre a eu lieu le 12 février 2012 avec le directeur du SEFFS et du S3AS du site de La Valette pour faire le point sur le fonctionnement

Les administrateurs délégués ont échangé avec son directeur :

De cette rencontre il en résulte qu'il serait bon :

- ✓ de donner une plus large place en CA aux Directeurs pour valoriser leur travail et montrer aux administrateurs ce qui est fait auprès des usagers.
- ✓ de demander au CA de réfléchir sur la place que l'on pourrait donner aux familles
- ✓ d'avoir, nous administrateurs, une réflexion approfondie sur notre politique associative par rapport au secteur médico-social

## Formation sur le SMS:

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Avec l'accord du prochain CA de l'UIRPRP prévu le 24-4-2012

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>(Les AD et l'URPEP de PACA peuvent lancer et financer dans la cadre de la CPO des Actions de type **3 (Actions éducatives de citoyenneté :** Agir en faveur de la réussite des élèves et favoriser le vivre ensemble, par la découverte du monde environnant et par sa protection, l'apprentissage de la solidarité, l'accès à la citoyenneté et à la culture au moyen de l'organisation de classes de découvertes, de séjours collectifs de vacances et l'organisation de loisirs éducatifs dans les temps scolaires, post et périscolaires. - Faire vivre solidarité et laïcité, contribuer à une société d'appartenance.)

Mme MORRONI et M ROIG ont proposé une formation les 24 et 26 janvier 2012 pour les administrateurs.

Peu d'administrateurs étaient présents (5) alors que le médico-social représente plus de 80% de notre activité. Cependant, les documents utilisés ont été envoyés à l'ensemble des administrateurs pour information.

## Comité d'entente départemental :

Ce comité d'entente a un rôle consultatif dans la mise en place du Projet Régional de santé élaboré par l'ARS.

Trois réunions ont eu lieu : 27 juin, 25 octobre 2011 et 17 janvier 2012. Le directeur du siège y a représenté l'association.

Accompagnement des PEP 06 pour la mise en place du SESSAD D. Mille :

Conformément à l'avenant à l'accord de coopération du 24 août 2011, une première réunion a eu lieu le 13 mars le matin à la mairie de Toulon et l'après-midi à D. Mille.

#### SAPAD:

Au niveau départemental:

2 réunions ont été tenues au siège.

Au niveau fédéral:

- participation au groupe fédéral SAPAD (3 réunions).
- participation aux 2 journées de formation les 17 et 18 mai 2011
- > participation à un colloque à Nantes le 30 novembre 2011
- > participation aux premières rencontres à Issy les Moulineaux (tenue du stand SAPAD) les 8, 9,10 décembre 2011.

## 6°) Commission Finances: Président Gilbert ASTOIN, trésorier-adjoint.

La commission des finances, nouvellement créée, s'est réunie quatre fois en 2011. Ces réunions ont eu pour objet de définir les axes sur lesquels devait porter notre réflexion ainsi que les propositions à faire au CA dans le domaine des finances :

- élaboration des budgets et clefs de répartition (réalisation d'un document commun à l'association),
- délégation de signatures dans le domaine de l'investissement et du fonctionnement,
- inventaire et localisation du matériel,
- règles à respecter dans le domaine de l'investissement et du fonctionnement A toutes ces réunions ont été associées les directeurs, le cabinet comptable, le commissaire aux comptes.

Ces travaux verront leur aboutissement en 2012 et feront l'objet d'un rapport lors de la prochaine A.G.

7°) Intervention de M. Maurice LETHURGEZ, Vice-président des PEP 06 et Président de L'URPEP

Tout d'abord c'est au nom du Président Émile SERNA qui n'a pu se déplacer pour des raisons familiales et bien entendu au nom des administrateurs des PEP 06 que je vous remercie de nous avoir conviés à participer à votre Assemblée générale de ce 18 avril 2012. Il m'est donc donné de vous dire quelques mots.

Nos deux associations, avant même que chacun d'entre nous en fut membre œuvraient déjà depuis des années sur un territoire donné. Un territoire dont Napoléon Bonaparte avait défini les limites à la distance parcourue en une journée au trot par un cheval portant un cavalier se rendant du centre administratif à la périphérie. Cela correspondait à une volonté politique déterminée ainsi qu'aux moyens de déplacement de l'époque.

Cette grille territoriale témoignait d'une nouvelle emprise administrative qui supprimait ainsi les anciennes structures pour en imposer de nouvelles plus conformes à l'esprit de la Révolution et de l'Empire.

Nos modes de pensée et d'action se sont coulés sur ce modèle et l'esprit de frontières prévaut encore ici ou là alors que la notion de territoire a profondément évolué pour ce qui nous concerne.

En effet des lois nouvelles se sont mises en place et l'ARS définit elle-même des territoires géographiques nouveaux où se posent des problèmes spécifiques sociaux et médicaux sociaux et ces territoires ne recouvrent que très rarement les découpages administratifs connus comme un canton qui répondent à d'autres critères.

Certes les PEP 83 comme les PEP 06 nous avons des projets associatifs à l'horizon 2015, que nous avons établis dans un document mais certains de nos projets ne peuvent plus trouver à se réaliser dans la forme que nous avions envisagée. Nous ne sommes plus appelés à dire que nous avons un projet et pour le réaliser nous ne pouvons plus recourir au système des subventions. Les lois européennes l'interdisent. L'initiative ne nous appartient plus. C'est l'ARS qui a l'initiative par ce que l'on nomme l'appel à projet. C'est elle qui définit les besoins et les lieux où ils doivent être traités, besoins qu'elle a évalués et inscrits dans une enveloppe de moyens qui lui a été allouée et dont, elle aussi, doit rendre compte. Les procédures sont comparables pour ce qui concerne le secteur DEL du fait des nouvelles contraintes qui s'imposent aux collectivités territoriales.

C'est à nous de répondre par un projet à l'appel de l'ARS. Et l'appel est lancé à l'échelle nationale et toutes les associations peuvent y concourir. Nous entrons plus encore que jadis dans le terrible jeu de la concurrence. Pour entrer dans ce jeu de la concurrence il nous faut avoir en mains des cartes maîtresses. Ce discours, je le tiens de la place de vice président des PEP 06, mais je pourrais tout autant le tenir en ma qualité de président de l'URPEP PACA. En effet, la première carte maîtresse des Associations PEP, comme cela fut affirmé aux journées des Présidents et Directeurs généraux de Bourges en 2011 et à Perros-Guirec en 2012 est l'outil de la Convention qui permet d'unir nos compétences et nos moyens sur des projets précis, sans perte aucune de la souveraineté de chacune des associations départementales.

Les PEP 83 et les PEP 06 l'ont bien compris et nous avons établi ensemble, à ce jour, une convention générale et deux avenants dans cet esprit.

Si les associations Départementales PEP ne s'unissent pas pour évoluer vers de nouvelles organisations en termes de gestion, si elles ne s'unissent pas aussi pour co-construire des réponses à des appels à projets ainsi que pour entrer dans une logique de plateforme, en remettant en cause les cloisonnements, comme cela fut dit et répété à Bourges et à Perros-Guirec, elles resteront sur le bord du chemin du développement,

car la mise en concurrence a pour conséquence la concentration à termes rapides du tissu associatif.

Il importe, chers collègues, non pas de subir la concentration mais de nous unir préalablement et de continuer à mettre en place au plus vite la forme conventionnelle adaptée à notre histoire et à l'avenir de l'économie sociale et solidaire qui participe de la finalité de nos actions.

Nous avons fait un premier pas. Allons-nous nous arrêter en chemin? C'est l'esprit de coopération, de co-construction, de mutualisation en tenant compte du principe de subsidiarité qui doit continuer à nous animer. Et s'il pouvait, cet esprit, également animer toute notre URPEP...

Par notre démarche à propos du SESSAD, au concept de concurrence qui aurait alors sévi entre nous sur ce projet si nous avions répondu individuellement sans aucune chance ni l'un ni l'autre de remporter l'appel, nous avons substitué courageusement le concept de co-construction et de coopération.

Par cette démarche, qu'il a fallu mettre en œuvre dans l'urgence, nous avons laissé la concurrence en dehors de nous. Et ce sont les PEP qui ont gagné le projet. C'est cela qui importe. Et nos deux associations se doivent maintenant de s'en féliciter et de tout mettre en œuvre pour ne pas en rester là.

Certes nos deux associations ont toutes deux des raisons de regretter quelque chose qu'elles avaient espérée et qui n'a pas vu le jour. Il ne faut pas laisser le passé prendre le dessus sur le présent et surtout sur l'avenir. C'est en allant ensemble de l'avant que nous progresserons et cela va bousculer certaines habitudes. C'est la loi de la vie. Car le changement c'est maintenant et dans l'esprit d'une véritable solidarité en action.

8°) Intervention de M Patrice DANDREIS directeur général des PEP 06 portant sur la convention de coopération et son avenant entre les PEP 83 et les PEP 06

Le présent rapport d'activité retrace le tout début d'une aventure dont l'écriture a débuté et qui va produire l'un de ses premiers effets, l'ouverture d'un SESSAD pour jeunes handicapés moteurs à Toulon. Notre intervention lors de cette AG est prévue par l'article 2.2 de l'avenant à la convention cadre intervenue entre nos Associations.

Comme M. Maurice LETHURGEZ vient de le rappeler, le Président de la Fédération Générale des PEP, Joël DERRIEN, a déclaré dans ses propos introductifs aux journées des Présidents et Directeurs généraux à Bourges que nous devions « évoluer vers de nouvelles organisations en termes de gestion », et viser à l'amélioration de notre efficience.

C'est en termes d'efficience que nos associations ont agi. L'élément déclenchant a été, dès l'hiver dernier, une analyse, conduite ensemble, sur le moyen d'accroître les synergies, les mutualisations principalement au niveau des services fonctionnels, entre nos deux associations. Il nous apparaissait possible, de nous appuyer notamment sur la plateforme PEP 06 qui dispose déjà d'une structure suffisante pour effectuer certaines

de ces missions mais pour laquelle un accroissement d'activité permettrait d'améliorer la technicité, tout en contenant voire en réduisant les coûts.

Très vite, notre réflexion s'est élargie. En effet, comme vient de le préciser Maurice LETHURGEZ, la loi du 21 juillet 2009 (HPST) portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a profondément modifié l'organisation du secteur médico-social principalement avec la mise en place des ARS et leur corollaire : le regroupement entre les secteurs sanitaire et médico-social et une mise en concurrence accrue dans tout le secteur.

Elle introduit un changement : « Les **territoires** sont désormais **infrarégionaux**, régionaux ou interrégionaux. Ils sont tout d'abord conçus comme des **territoires de référence légaux** pour l'organisation des soins. »

« La réponse aux besoins de santé d'une population justifie une analyse de ces besoins dans le contexte territorial de vie de cette population et une proposition de réponse qui va modéliser une offre de services en relation avec les capacités du territoire et en cohérence avec les services proposés dans des espaces élargis. »

Elle met en place une nouvelle modalité de sélection des porteurs de projets : **l'appel à projets**.

Ce nouvel environnement nous a conduits à explorer dès le mois de février 2011 de nouvelles modalités de coopération à l'opérationnalité immédiate. Il a été renforcé par la mise en place au niveau fédéral de la combinaison des comptes qui exige une convergence des méthodes comptables et requiert encore davantage de rigueur dans le traitement des opérations comptables.

Ainsi, après un examen exhaustif de l'ensemble des modes possibles de coopération, le choix d'**administrateurs des deux associations** s'est porté sur l'outil conventionnel qui semblait le mieux répondre au « cahier des charges » défini, à la problématique nouvelle pourrait-on dire. Nous avons donc poursuivi dans ce sens.

Dès le 14 février 2011, la commission de suivi du projet associatif des PEP 06, a proposé d'engager résolument l'association, conformément à la préconisation de la Fédération Générale des PEP, dans une démarche de mutualisation des moyens avec l'association des PEP 83.

Ensuite, une convention cadre a été élaborée entre PEP 06 et PEP 83. Elle a été présentée au CA des PEP 06 du mois d'avril et au CA des PEP 83 du mois de mai. Elle a été discutée au CA de l'URPEP du 27 mai 2011 à Nice.

Elle fut votée en termes identiques par les CA des PEP 83 et des PEP 06, respectivement les 22 juin et 5 juillet 2011.

Très vite, elle donna naissance à un premier avenant concernant la logistique et utilisable pour l'achat des véhicules.

Dès la fin juin et la publication des Appels d'offres ARS PACA sur le secteur médico-social, qui ouverts fin juin seront fermés le 26 août, les PEP 06 et les PEP 83 ont examiné les modalités possibles de réponse à deux de ces appels d'offres.

Du fait de la convention cadre trois options supplémentaires s'offraient, en alternative à une candidature isolée des PEP 83 :

- Les PEP 83 déposent seuls mais bénéficient de l'appui de la plateforme de service PEP 06 pour le montage du dossier;
- Les PEP 83 et les PEP 06 co-construisent une réponse à l'appel à projet ;
- Les PEP 06 déposent seuls le projet, si et seulement si les PEP 83 ne sont pas intéressés par la candidature

Le choix réalisé par les deux conseils d'administration fut, après analyse et débats, de choisir la voie originale de la co-construction du projet handicap moteur et de la candidature isolée des PEP 83 à un projet de SSIAD personnes âgées avec l'appui de la plateforme PEP 06. Pour la réponse au projet handicap moteur, c'est le choix de l'extension d'un SESSAD « spécialisé » existant qui a été préféré à celui de la création d'un nouveau service, plus cohérent avec la nouvelle politique ARS.

Pour cela une convention spécifique – avenant à la convention cadre – était nécessaire. Elle fut élaborée en juillet et août puis signée par les Présidents le 24 août. Dans le même temps, le 15 juillet, Les PEP 06 et les PEP 83 adressent un courriel aux autres AD de la région concernées (les PEP13 et les PEP84) par les appels d'offres de l'ARS pour proposer une réponse commune à des projets SSIAD PH sur les territoires d'Arles et d'Avignon. Ce courrier resté sans réponse ne donnera lieu à aucune candidature.

Les PEP 06 et les PEP 83, ont ainsi déposé le 26 août deux réponses coconstruites à deux appels à projet de l'ARS : un SESSAD sur l'aire Toulonnaise, et un SSIAD PA sur le territoire de Fréjus.

Le 24 novembre vint le temps de soutenir les projets : une équipe mixte PEP 83 / PEP 06 s'est présentée devant les commissions de sélection de l'ARS.

Le 13 décembre 2011, le directeur général de l'ARS PACA a pris l'arrêté d'extension de 30 places du SESSAD Rossetti des PEP 06. L'antenne Dominique Mille était née. Le Réseau PEP continuerait à faire valoir ses valeurs sur l'infra territoire toulonnais. L'appel à projet avait regroupé près de 10 candidatures d'opérateurs pour certains très aguerris sur la question de l'accompagnement des enfants en situation de handicap moteur et très bien implantés localement. Désormais le département du Var disposera de 50 places de SESSAD pour jeunes handicapés moteurs dont 30 installées à l'antenne Dominique Mille du SESSAD de l'IEM Rossetti.

Le même jour, il a adressé le courrier de non sélection du projet PEP 83 de SSIAD personnes âgées sur l'infra territoire départemental de Fréjus.

L'année 2011, se terminait.

Les perspectives 2012, pour ce qui concerne le SESSAD, sont les suivantes :

20

L'antenne Dominique Mille du SESSAD de l'IEM Rossetti sera mise en service dans le courant du premier semestre.

Au moment où nous parlons, la phase de recrutement du personnel est en cours par des commissions mixtes PEP 06/PEP 83; la convention d'occupation des locaux de l'école Dominique Mille est en voie de finalisation.

La visite de conformité du service est prévue pour la seconde moitié du mois de mai avec une ouverture prévisionnelle au 1<sup>er</sup> juin.

L'ensemble des outils prévus par l'avenant à la convention cadre est mis en place conformément à la convention.

Le réseau PEP a su montrer la force de son engagement, de sa modernité et de ses valeurs.

Des informations sont fournies sur l'état d'avancement de l'extension du Sessad Rossetti à l'école Dominique Mille.

- le début des travaux a commencé dès ce premier semestre.
- une rencontre avec la mairie de Toulon a permis une finalisation architecturale qui ne comporte que quelques travaux.
- La visite de conformité aura lieu le 15 mai.
- Le recrutement des personnels a été effectué par une commission mixte

L'ouverture du service devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Ainsi le réseau PEP a su montrer sa force.

## B) Établissements et services

1°) Le siège administratif : rapport présenté par M Henry ROIG directeur du siège :

L'année 2011 s'est avérée une année charnière pour toute l'association avec les regroupements d'activités, et les déménagements correspondants sur deux sites.

Le siège initialement implanté sur BRIGNOLES a rejoint le site de LA VALETTE dans des locaux disponibles mais non définitifs.

Ce transfert d'activité a fait l'objet d'une intense préparation et a fourni l'occasion d'une remise à niveau des archives de l'association. Outre cette importante échéance, le siège a affirmé sa collaboration avec Le Cabinet SOCIC à partir de l'utilisation du logiciel QUADRATUS.

Une démarche de soutien, de conseil aux établissements s'est poursuivie et intensifiée dans la recherche d'une harmonisation des pratiques administratives et comptables.

## 1) Les moyens humains affectés aux missions du siège :

## 1.1) Le personnel:

Le personnel du siège est resté stable en 2011, et les éléments suivants sont à noter :

- ♣ Le siège administratif bénéficie de 2,5 ETP pour remplir ses missions et emploie trois salariés
- Il dispose encore d'un équivalent de 1,50 ETP de mise à la disposition de personnel afin d'assurer l'organisation et le fonctionnement du SAPAD
- Il faut y rajouter environ 1,32 ETP d'AVS-I repris dans le cadre de la convention signée avec le ministère de l'éducation nationale au niveau fédéral

## 1.2) Les partenaires :

- La mission de l'Avocat Conseil s'est trouvée renforcée par la mise en place de la Délégation Unique du Personnel, par l'arbitrage et le conseil concernant des situations nouvelles et des décisions à arrêter.
- La nouvelle intervention d'un cabinet comptable s'est opérée avec la nécessité d'ajustements autant techniques que relationnels.
- ♣ La confirmation du rôle majeur, assuré par Madame le Commissaire aux comptes, nous permettant d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des activités et services de l'association.
- La Délégation Unique du Personnel dans ses procédures de désignation et d'installation a concentré, et mobilisé des moyens humains et matériels. Sa mise en place s'est traduite par des transferts de compétence, et l'instauration de réunions périodiques, assorties de l'échange d'informations et de productions écrites.

## 1.3) Les administrateurs

Au travers des différentes commissions, les administrateurs se répartissent les tâches suivantes :

- Commission du patrimoine : gestion et suivi des opérations immobilières
- **♣** Commission des travaux : suivi pratique des appels d'offres
- ♣ Commission Del : mise en place de séjour « vacances »
- Commission des finances: étude des clefs de répartition, gestion des demandes de subvention, gestion de la trésorerie et des budgets.
- Commission « communication » : organisation de l'inauguration du MUY
- Commission solidarité: gestion des dossiers « classes d'environnement, séjours vacances, secours d'urgence, et aides à la cantine »
- ♣ Commission SMS: rencontre avec les directeurs des établissements et collaboration avec les PEP 06 pour la mise en place du SESSAD D.MILLE
- Gestion du SAPAD : participations au groupe fédéral SAPAD, aux journées de formation, aux premières rencontres à Issy-les-Moulineaux.

## 2) Les missions et activités du siège

## 2.1) Les missions de fond

Celles-ci regroupent la gestion comptable, administrative et du personnel de l'ensemble des établissements, appuyée par l'intervention de la commission des finances d'une part, et la gestion des opérations immobilières avec la supervision de la commission du patrimoine et la commission des travaux.

En lien avec la commission de solidarité, le siège gère les appels à cotisations, les dossiers de demande d'aides, les règlements auprès des familles, et des mairies. Pour mémoire, les actions solidaires représentent 234 bourses octroyées pour les classes découvertes, 52 classes parties en 2011, 18 bourses versées pour les secours d'urgence, et 94 bourses pour la ½ pension.

De plus, l'association s'est engagée à soutenir financièrement jusqu'à sa majorité, une orpheline à la suite des inondations de 2010.

## 2.2) les missions de coordination

Le siège, en lien avec les administrateurs, et les différentes commissions, prépare les dossiers permettant la prise de décision et transmets les informations nécessaires.

En collaboration avec le SAPAD, le siège gère les dossiers salariés, les règlements des frais de déplacement, la facturation aux assurances, et l'appel aux dons vers les établissements scolaires.

## 2.3) Les missions de représentation

La direction du siège s'est trouvée impliquée dans la quasi-totalité des projets en cours :

- **♣** Contribution à la finalisation du projet de plateforme de D.MILLE transféré aux PEP 06
- Participation à divers instances de concertation ou de consultation et à des conférences territoriales, dans la recherche d'une reconnaissance de l'association, dans le réseau des institutions médico-sociales, et CDCPH.
- Participation à plusieurs regroupements et congrès (Journées SMS à NICE, journées nationales FGPEP à PARIS, rencontres nationales dirigeants administrateurs à Bourges)

#### 3) la vie associative et statutaire :

En 2011, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises et le bureau à 6 reprises.

L'assemblée générale s'est tenue le 13 avril 2011.

Cette forte mobilisation des administrateurs des PEP 83 témoigne de l'intérêt et du soutien apporté aux missions confiées aux établissements et services autorisés.

Elle accompagne les engagements de l'association en termes de solidarité et dans l'initiative des dispositifs d'accès à la scolarité pour les enfants handicapés ou malades.

Elle affirme, enfin, la solidité et la pérennité de la mission d'accueil collectif qui a été confiée aux PEP 83, sur le site excentré du centre d'hébergement de CHANTEMERLE.

Par ailleurs, les établissements de l'association départementale se sont efforcés de répondre aux sollicitations du siège en délais et compétence nécessaires.

## 4) La vie administrative et les opérations de gestion

A la suite des deux contrôles URSSAF qui ont eu lieu en 2010 et qui ont été finalisés en 2011, du contrôle opéré par notre Commissaire aux comptes sur les éléments sociaux de tous les établissements (paies, contrats, etc.) et du contrôle de l'Inspection du travail, l'activité du siège s'est mobilisée sur de nombreux dossiers dont la densité et les obligations de traitement, ont paru autant urgents que prioritaires.

Dix notes de direction ont été élaborées à la suite de concertations et de recueil d'avis. Elles ont porté sur des sujets variés allant des modalités de versement des tickets-restaurants à la prévention des risques professionnels.

Le siège est bien évidemment l'interlocuteur principal des délégués du personnel. Il prépare, suit, les réunions quasi mensuelles de la Délégation unique du personnel (D.U.P).

Dans cette perspective, un travail très conséquent a été engagé au sein de l'association : plan d'action portant sur l'égalité homme femme, pénibilité au travail, prévention des risques professionnels.

Ces dossiers ont fortement mobilisé le siège et ont nécessité de nombreux échanges avec le cabinet d'avocat et nécessité un travail partenarial notamment avec la médecine du travail.

A ces interventions spécifiques, se sont ajoutés les correspondances et les relais apportés aux interlocuteurs de l'association, ce qui configure une charge de travail, conséquente et une forte responsabilité avec un effectif modeste d'intervenants et un présentéisme optimal.

## 5) Situation budgétaire 2011 :

- Globalement, l'exercice 2011 de fonctionnement s'achève, pour le siège, par un léger excédent.
- Il est à noter la vente du bâtiment de Brignoles pour un montant de 267 990€, sans incidence budgétaire, car cette somme a été affectée sur la ligne comptable « réserve de compensation ».
- Le transfert du siège le 7 novembre 2011 a occasionné une dépense de 4000€ liée aux frais de déménagement.

## 6) Bilan 2011:

Malgré les difficultés rencontrées et souvent nouvelles, il faut mettre en évidence la continuité du service assurée par le personnel du siège.

Des changements humains, matériels, structuraux, administratifs, économiques ont marqué l'exercice, s'ils nécessitent de nouveaux efforts, ils restent maîtrisés dans leurs conséquences directes.

Le volume d'activité du siège s'est notablement accru de par le développement du service rendu aux établissements, la préparation des leurs nouvelles implantations et la gestion, parfois, de circonstances exceptionnelles (sinistres).

La disponibilité, l'implication forte des administrateurs en particulier des financements de solidarité, la recherche de financements complémentaires aux engagements des autorités publiques, le maintien d'un service SAPAD de qualité et de rapide intervention, et toutes les missions inscrites dans les valeurs humanistes de l'association, apportent une valeur ajoutée à l'investissement des professionnels.

L'année 2011 a offert l'opportunité de cette démonstration d'engagement qui a bénéficié au plus grand nombre de familles et d'enfants.

## 7) Les objectifs 2012 :

Ils concernent plusieurs points essentiels.

- La réussite de l'implantation dans les délais prévus et de la qualité attendue, sur le site de LA VALETTE, dans le nouvel intérêt d'un dispositif accolé aux établissements à proximité des services départementaux.
- 4 La régulation, la maîtrise des procédures de gestion des ressources humaines, et leur harmonisation finalisée.

Cette ambition s'accompagnera de recours à la formation professionnelle initiale et continue, pour améliorer la compétence des acteurs, l'utilisation rationnelle des lieux et des équipements mis à disposition.

- La préparation du départ du directeur du siège et la poursuite d'une démarche de soutien, impulsion au bénéfice de la direction des établissements et dans le respect des droits et obligations du personnel.
- La concrétisation d'une véritable identité associative, générant une culture d'entreprise, mais aussi de solidarité inscrites initialement et de façon pérenne dans les valeurs des Pupilles de l'Enseignement Public.

2°) Le service d'Aide Pédagogique à Domicile (SAPAD) : rapport présenté par Mme Gisèle ARNAUD coordonnatrice.

Pour l'année civile 2011 209 élèves, (199 en 2010) (145 en 2009) ont pu bénéficier d'une aide du SAPAD tous moyens budgétaires confondus :

Écoles primaires : 55 élèves,
Collèges : 92 élèves,
Lycées : 62 élèves.

En moyenne, les interventions hebdomadaires sont de 3 heures pour l'école primaire, 4 heures pour le collège, 5 heures pour le lycée.

Un projet pédagogique est élaboré pour chaque élève scolarisé à domicile, en concertation avec le Médecin de l'Éducation Nationale, l'équipe enseignante et la famille.

Les professeurs intervenant dans le cadre du Sapad, sont souvent ceux de la classe ou de l'établissement d'origine de l'élève malade pour une ou deux des matières choisies. Pour autant, certains dossiers n'ont aucun professeur (1<sup>ier</sup> degré et 2ème degré) ce qui entraîne un délai supplémentaire de temps entre la demande et sa mise en place. Il faut en moyenne 6 contacts pour trouver un volontaire. (163 intervenants en2011 et 2010, 215 en 2009).

Les interventions ont lieu à domicile, c'est-à-dire sur le lieu de vie de l'élève :

- Domicile familial
- Hôpital (pied du lit) si celui-ci ne possède pas d'unité d'enseignement, notamment les centres de rééducation fonctionnelle
- Unité d'hospitalisation et/ou soins de l'inter secteur psychiatrique (CATTP). Dans le cas particulier des maladies psychologiques (type phobie scolaire), un dispositif est mis en place pour faciliter une re-scolarisation.

Dans ce cas l'assistance pédagogique peut avoir lieu pour partie dans l'établissement scolaire, selon les modalités du Sapad, c'est-à-dire en prise en charge individuelle ou sur le lieu de soin (exemple la Villa Nova).

Pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève atteint dans sa santé, les modalités de scolarisation sont adaptées et peuvent revêtir deux formes :

- Projet ponctuel
- Projet itératif dans les cas de maladies chroniques répertoriées et les maladies psychologiques entraînant des absences irrégulières.

Afin de pouvoir travailler en collaboration étroite avec tous les partenaires, et d'offrir une meilleure lisibilité, et dans l'intérêt des élèves atteints de troubles de la santé, la prise en charge des élèves scolarisés dans les établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche s'est concrétisée par la signature d'une convention.

## **1.** Cadrage institutionnel

- Renouvellement de la convention entre M l'Inspecteur d'académie et M. MERLAN président des PEP.
- Signature d'une convention entre le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la Fédération générale des associations départementales des PEP pour la prise en charge des élèves scolarisés dans ses établissements. (0 cas en 2011,1 cas en 2009, 1 en 2010)

#### 2. Partenariats:

A. le médecin Conseiller technique de l'Inspection académique

- Communication à destination des infirmières de l'Éducation Nationale, rencontre en octobre 2011 en séance plénière. Rappel du protocole à la demande du médecin-conseiller technique de l'IA, diffusion des documents.
- Le rôle des médecins scolaires dans la mise en place du dispositif est réaffirmé par l'envoi systématique de la fiche H (2ème partie pour information et avis).
- Le projet de téléchargement possible de tous les documents relatifs à une intervention du SAPAD, à destination des établissements du Var et du public sur le site de l'Inspection Académique, à la rubrique santé a été mis à jour en collaboration avec Mme Bauer.

L'objectif étant d'offrir un accès direct aux informations, donc un gain de temps permettant une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers concernant ces élèves.

• Mise en place d'un protocole particulier, pour les élèves atteints de troubles psychologiques. (31 en 2011,33 en 2010)

Ce type de pathologie nécessite d'être médicalement argumenté.

Nous requerrons l'avis du médecin de l'Éducation Nationale, qui dans ce cas prend contact directement avec le médecin psychiatre de l'élève.

Il a été décidé d'orienter les élèves vers le CNED au-delà de12 mois de prise en charge Sapad.

- Travail en collaboration avec la Timone de Marseille, l'hôpital L'archet de Nice et l'inter secteur psychiatrique (Villa Nova, CMP, CATTP).
- L'arrivée d'une EVS (emploi Vie Scolaire, 20h) au 1<sup>ier</sup> décembre 2011 (emploi Vie Scolaire, 20h) permettra de dégager du temps pour la coordonnatrice et de participer à un plus grand nombre d'équipe éducative sur l'année 2012.
  - B. les établissements
- Quatre équipes éducatives sur 2011, (2 en 2010) dû aux contraintes citées cidessus.
  - C. Les familles
- Équipes éducatives
- Entretiens uniquement téléphoniques d'écoute, de soutien, de propositions et d'élaboration du projet de l'élève (environ 3 entretiens téléphoniques en moyenne pour des dossiers particuliers).
  - D. Les PEP
- Amélioration de la gestion de la mise en paiement des heures des professeurs par virement, des particuliers et d'autres partenaires, en matière de subvention.
  - E. Les assistantes sociales
  - F. Une réunion le 24 mai 2011 de présentation et d'information du SAPAD a été organisée.

## G. Le secteur du privé

 Renouvellement de 231 HSE pour les prises en charge d'élèves du Privé. Le travail en collaboration est poursuivi avec le directeur de l'enseignement Privé.

#### H. L'Inspection d'Académie

 Demande de maintenance de la base informatique régulière suite à l'absence de M. Hernandez. Il est nécessaire de chercher une personne ressource au sein des PEP pour reprendre le travail sur les améliorations à apporter à la base.

#### 3. Bilan

#### A. Bilan financier

Une évaluation très précise, dès la rentrée de Janvier 2011 a permis :

- d'affirmer les besoins du service en dotations horaires pour le 1<sup>ier</sup> degré,
- ➢ de demander une extension budgétaire à l'Inspection académique afin de pouvoir dans un premier temps, être garant des projets déjà en cours, et dans un deuxième temps, connaître la marge de manœuvre du dispositif quant à l'ouverture de nouveaux dossiers. Le budget de 800 HSE a été alloué par M. l'Inspecteur d'Académie.

En ce qui concerne le budget du 2<sup>ème</sup> degré, un budget de 540 HSE supplémentaires a été demandé et alloué par M. l'Inspecteur d'Académie en février 2011 en plus des 1080 HSE et des 250 HSE délivrées par le Rectorat. Celuici a permis de poursuivre les projets engagés et de répondre aux nouvelles demandes.

Le budget de l'enseignement Privé de 231HSE permet de couvrir les besoins.

Le budget prévisionnel ne tient compte que des dossiers actuellement ouverts.

- On peut tout d'abord, noter un pourcentage important d'élèves pour lesquels l'aide va devoir se prolonger (57%), puisqu'il s'agit de maladies chroniques ou psychologiques.
- Le nombre de prises en charge reste stable au 31/12/11 pour le département. Il est de 100 élèves (96 en 2010).

Les moyens départementaux mis à disposition des élèves du premier degré pour 2010/2011 sont donc de 500+300= 800 HSE et dans le second degré de 1330+540=1870 HSE.

A ce jour, seule la MAE garantit dans le cadre d'une convention passée avec les PEP la prise en charge d'heures d'aides pédagogiques à domicile pour les maladies et accidents.

28

.

L'étude des dossiers par la MAE a fait état de refus pour :

- des familles ayant souscrit uniquement à la première formule et non à la formule « plus »,
- le critère de « maladie soudaine » étant retenu certains dossiers ont été refusés.

Des prises en charge par la MAIF Serena ont été assurées sur des cas d'accident seulement.

Pour l'année 2011 34 dossiers, (30 MAE+4 MAIF) sur 209 élèves, soit 16,26% des dossiers sont pris en charge par les assurances.

Il serait nécessaire de renégocier avec la MAE et MAIF et de s'ouvrir à de nouveaux partenaires.

## B. Bilan qualitatif

Nous sommes face à de nombreuses difficultés pour recruter des professeurs volontaires pour les raisons suivantes :

- ▶ l'élève concerné par la mise en place d'un projet d'aide n'est pas dans l'établissement,
- l'élève est scolarisé dans des filières très spécifiques,
- l'élève est dans une zone géographique éloignée,
- ➤ la rémunération d'une HTS correspondant à 2/3 d'une HSE. (Cette rémunération minorée des heures supplémentaires ne motivant pas les professeurs).

Toutes ces difficultés ont un impact direct sur le temps nécessaire à la mise en place du dispositif.

Pour continuer à faire face à ces nombreuses demandes avec la plus grande efficacité, le maintien d'un poste d'une EVS est indispensable.

Le suivi des dossiers n'a pu être assuré durant l'absence d'un personnel entre décembre 2010 et 31 novembre 2011 (et par anticipation depuis novembre) que par la réorganisation du service opéré par l'Inspecteur ASH .Déchargée de la mission formation, la coordinatrice du SAPAD a pu se consacrer à temps plein à ce service.

De plus, en concertation avec M.MERLAN Président des PEP, nous souhaiterions à nouveau, la mise en place d'un comité de pilotage, dont la dernière réunion s'est tenue en 2006.

## 4. Synthèse

Il est important de souligner parfois un écart important entre le budget prévisionnel et les heures IA réellement effectuées (hospitalisation pour soins, opération, fatigabilité de l'élève, difficulté à coordonner les emplois du temps famille/professeurs).

Ces indicateurs chiffrés nous informent d'une difficulté à établir une prévision exacte surtout dans le second degré.

Le retour des fiches « évaluation du dispositif par les familles » montre qu'elles sont satisfaites du service Sapad. Elles soulignent l'importance du maintien du lien scolaire, la disponibilité et la qualité de l'investissement des professeurs.

Les professeurs enrichissent leurs pratiques par cet enseignement en tête à tête.

Une étroite collaboration entre les chefs d'établissement, les adjoints, les CPE et le Sapad visent toujours à répondre le plus efficacement aux besoins des élèves malades et accidentés.

## 3°) CHANTEMERLE : rapport présenté par M. Laurent ESCOFFIER Directeur

L'année 2011 a été une année de stabilité pour CHANTEMERLE par rapport à la précédente (même nombre de jv à 250 près, dépenses stabilisées, stabilité du personnel y compris en CDD) mais à priori chiffre d'affaires en hausse de 40000€ environ)

1) Accueil en 2011

La baisse des classes « ODEL » constatée en 2010 se confirme malheureusement avec deux classes de neige accueillies en ce début d'année.

Nous avons accueilli 2 classes de neige et 2 classes cirque en 2011, pour 417 jv et aussi la formation BAFA ODEL pour 620 jv (soit un total de 1040 jv (1655 jv en 2010).

La DGAC reste donc notre premier « client » cette année pour 4476jv nous avons répondu en mars à l'appel d'offre et avons reçu la notification de marché en fin d'année pour les 4 années à venir.

À noter aussi la place importante prise cette année par les classes « cirque » et sciences notamment « Géologie » pour les cycle3.

Comme l'an dernier, nous avons pu accueillir 5 classes cet automne.

Comme en 2010, un seul collège accueilli, pas de lycée.

A la fin de l'été nous avons accueilli comme chaque année des jeunes adultes handicapés du foyer de Valbonne près de Cabasse. La cohabitation a posé cette année quelques problèmes notamment le jour ou un des résidents a été perdu.

classe neige : Odel	193,5
BAFA Odel	621
vacances HIVER	945
classes hiver	1615
week-end hiver	888
classes géologie	737
classes cirque	610,5
classes divers	757
week-ends printemps	261,5
DGAC séjours +BAFA	4476
séjours été	752
sept à déc.	894
	_
Total 2011	12750

Autres faits marquants: Changement du monte charge de la cuisine effectué en septembre, l'ancien a arrêté de fonctionner 3jours avant la fin des séjours d'été pour un montant investi d'environ 18 000 €.

Nous avons aussi repeint et isolé la grande salle cheminée en juin, et le couloir allant de l'entrée du bâtiment à la salle cheminée (le grand meuble bleu a été supprimé) en fin d'année (création de la « galerie d'ART » du centre).

Les travaux prévus de mise en conformité suite à la commission de sécurité du mois de janvier, (installation de portes coupe feu, travaux divers) ont été effectués.

Comme annoncé nous avons accueilli plusieurs séjours d'enfants autistes de l'association la Bourguette avec un effectif très petit allant de 3 à 6 jeunes avec 3 à 4 encadrants.

Les week-ends « ski famille » ont continué avec un certain succès.

## Quelques éléments comptables :

Le changement de méthode comptable dite méthode des composants a fait augmenter de façon très importante le déficit de Chantemerle.

Nous devons aussi assumer sur cet exercice l'ensemble des provisions pour charge d'indemnité de départ à la retraite pour un montant de près de 70000€.

Les budgets alimentation et charges salariales ont augmenté eux aussi.

#### 2) Perspectives 2012

Investissements prévus : aménagement des toilettes du RDC.

Réfection de la barrière extérieure « côté route » en remplacement de l'existante en bois qui n'est plus aux normes.

Une année 2012 qui verra en principe une augmentation du nombre de journées/vacances.

4°) le CMPP : rapport présenté par M. Manuel DUREAULT directeur

## 1. Les quatre principes généraux du CMPP de Draguignan.

## ✓ Premier principe: le libre accès.

Le CMPP de Draguignan est un établissement médico-social qui pratique, en ambulatoire, le dépistage précoce et le traitement sans hospitalisation d'enfants et d'adolescents de 5 à 20 ans, présentant des troubles psychiques, psychomoteurs, orthophoniques, du comportement ou encore sévères des apprentissages.

L'accord par le médecin conseil de l'Assurance maladie est suffisant envisager une prise en charge. Un *accompagnement thérapeutique et rééducatif* au CMPP est initié par une démarche volontaire des parents, qui sur les conseils d'un médecin, d'une équipe pédagogique, d'un autre intervenant ou de leur propre initiative, prennent un premier contact au CMPP.

Tableau 1 : la répartition des patients en 2011 selon l'origine de la demande.

Origine de la demande en 2010	Nombre de patients	%
Autres CMPP	30	5,5
Divers	20	3,6
L'entourage (famille, connaissances,)	13	2,3
L'enfant ou l'adolescent	4	0.8
Un médecin	45	8,2
Les parents	145	26,3
L'école (enseignant, psychologue E.N,)	234	42,9

Le système judiciaire, ASE ou assimilé	44	8
Non renseigné	18	3,7
Total	546	100 %

## ✓ Deuxième principe : une approche généraliste.

La multidisciplinarité des interventions au CMPP de Draguignan permet d'adapter l'accompagnement thérapeutique et rééducatif aux besoins de l'usager, dans toute leur diversité. L'enfant peut bénéficier d'une consultation ou d'un suivi avec un psychiatre, un pédiatre, un psychologue, un orthophoniste, un psychomotricien ou un rééducateur de l'Éducation nationale. Le CMPP de Draguignan propose des thérapies individuelles ou des thérapies de groupe. En 2011, le recrutement complémentaire d'un médecin pédiatre, répondait aux objectifs de transversalité, de subsidiarité<sup>3</sup> et de diversité de l'approche médicale, au service de la qualité du diagnostic et du traitement.

Tableau 2 : la diversité de l'encadrement du CMPP de Draguignan.

Emploi	Directeur Administratif et nédagogique	Médecins	Orthophonistes	Psychomotriciens	Psychologues	Rééducateurs Éducation nationale	Assistante sociale	Personnels du service Administratif	Personnel des services généraux	Total
Nombre de personnels	1	3	4	3	4	2	1	3	1	22
ETP en poste	1	1,02	2	2,70	3,17 4	<b>1,42</b> 5	0,5	2	1	14,82
ETP à l'organigramme	1	1,02	2,25	2,70	<b>3,17</b> <sup>2</sup>	1,423	0,5	2	1	15,02

## **✓** Troisième principe : l'absence de sectorisation.

En 2011, tous les patients étaient originaires du département du Var. Si 75 % des patients résident à Draguignan ou dans une commune limitrophe, pour autant le rayon du périmètre d'origine géographique des patients atteint 40 Km.

Tableau 3 : origine géographique des patients du CMPP de Draguignan en 2010.

Patients de Draguignan	225	41 %	
------------------------	-----	------	--

<sup>3</sup> L'approche pédiatrique ne se substitue pas à une approche psychiatrique, mais la complète.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Dont 2 psychologues mises à la disposition à temps plein par le Ministère de l'Éducation nationale, dont le calcul du temps de service est fixé à 0,71 ETP par l'arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007 *fixant les indicateurs et leurs modes de calcul - J.O.R.F.* n° 112 du 15 mai 2007 – page 9023 - texte n° 152-.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> 2 rééducatrices mises à la disposition à temps plein par le Ministère de l'Éducation nationale, dont le calcul du temps de service est fixé à 0,71ETP par l'arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007 *fixant les indicateurs et leurs modes de calcul - J.O.R.F.* n° 112 du 15 mai 2007 – page 9023 - texte n° 152-.

Originaires	d'une commune limitrophe	202	37 %
	d'une commune non limitrophe	119	22 %
	Total	546	100 %

✓ Quatrième principe : un projet individuel de soin qui reflète l'évolution de la conception de l'accompagnement thérapeutique et rééducatif : de la notion de prise en charge à une approche participative privilégiant une scolarité ordinaire.

En 2011, 43% des enfants sont venus au CMPP de Draguignan sur les conseils de l'école et 26 % de leur propre initiative. Ces chiffres témoignent de la confiance accordée au Centre par les familles et les établissements scolaires. Le CMPP de Draguignan affirme son caractère pédagogique par :

- une direction administrative et pédagogique (DAP) issue de l'Éducation nationale;
- la mise à la disposition par l'Éducation nationale de quatre enseignants (5 avec le DAP);
- de nombreuses interventions dans les établissements scolaires: par une participation du CMPP à plus de 80 équipes éducatives dans l'année, par des contacts réguliers avec l'administration de l'Éducation nationale, par une information régulière apportée aux personnels du CMPP sur les évolutions et les attentes du système éducatif, par une participation à des équipes de suivi de la scolarisation et aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation délocalisées de la MDPH

Tableau 4 : répartition des patients suivant le type de scolarité pour l'année 2011.

Un établissement scolaire à temps complet (scolarisation individuelle 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> )	505	92,5 %
Un établissement scolaire en Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS -1 <sup>er</sup> degré)	25	4,5 %
Un établissement scolaire en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS anciennement UPI – 2 <sup>nd</sup> -)	3	0,5 %
Un établissement scolaire, Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).	4	0,6 %
Autre scolarisation.	9	1,5 %
Total	546	100 %

## 2. L'activité du CMPP de Draguignan.

Le CMPP de Draguignan s'est fixé un objectif annuel de 9 400 actes. Cette cible a été atteinte en 2011, le nombre d'actes réalisés s'élevant à 9630.

- ✓ Malgré une vacance de poste au niveau orthophonique et médicale, l'activité est restée soutenue et il n'y a pas eu d'aléa particulier cette année qui aurait pu entraver l'activité du service.
- ✓ L'absentéisme des patients, qui d'année en année s'accentuait, a fait l'objet d'une communication aux usagers du CMPP. Cette sensibilisation a permis de réduire sensiblement cet absentéisme en le ramenant tout de même aux alentours de 16 % soit près de 4% de gain par rapport à l'année précédente. Les exigences sont à maintenir lorsque l'on met ce taux en parallèle avec notre liste d'attente. Il faut donc tendre vers un objectif de 10 % d'absentéisme maximum.

Tableau 5 : l'activité en 2011.

Nombre de jours d'ouverture en 2011	218 jours	
Amplitude de l'ouverture hebdomadaire	Du lundi 8H00 au samedi 12H00,	
Amphitude de l'ouverture nebuomadan e	soit 5,5 jours	
File active en 2011 <sup>6</sup>	546	
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2011	141	
Nombre de séances programmées en 2011	9400	
Nombre de séances réalisées en 2011	9630	

Le délai entre le premier contact et le début du traitement est en moyenne de 7 mois. Pendant ces 7 mois, six séances, dites « diagnostiques » auront été effectuées sur indication médicale du médecin du CMPP. Par ailleurs, le CMPP pourra, à la demande des responsables légaux, déjà être présent au cours de cette période, aux différentes équipes éducatives organisées dans les établissements scolaires.

Tableau 6: liste d'attente en 2011.

Nombre d'usagers sortis en 2011	175
Nombre d'usagers inscrits en 2011.	145
Nombre d'inscriptions ayant abouti à une consultation en 2011.	122
Nombre d'inscrits en attente d'une première consultation au 31 décembre 2010.	64
Durée moyenne entre l'inscription et la première consultation avec un médecin.	3 mois 11 jours
Durée moyenne entre la première consultation avec un médecin et la fin du diagnostic.	2 mois 19 jours
Durée moyenne entre la fin du diagnostic et le début d'un traitement.	1 mois et 3 jours
Soit une durée moyenne entre	7 mois 3 jours

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Nombre total de patients vus au moins une fois entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

\_

## l'inscription et le début du traitement.

Remarque: ces durées sont des moyennes, la réactivité du CMPP de Draguignan varie selon l'appréciation de la situation au moment de l'inscription: les délais de réponse ne sont évidemment pas identiques pour un enfant présentant un trouble du langage écrit et pour un adolescent en crise, dont l'état nécessite une consultation médicale immédiate.

La répartition par âge et par sexe montre une surreprésentation des garçons (63 % des patients) et une majorité d'enfants de la classe d'âge 7 à 11 ans (56% des patients). Si les patients des classes d'âges extrêmes sont moins nombreux, soulignons que ceux-ci présentent généralement des troubles psychologiques ou des pathologies plus sévères.

Tableau 7 : répartition par âge et par sexe des patients reçus au moins une fois en 2010.

Classes d'âges	Masculin	Féminin	%
de 5 à 6 ans inclus	52	33	15,2
de 7 à 11 ans inclus	196	107	55,5
de 12 à 15 ans inclus	73	57	24
de 16 à 18 ans inclus	19	9	5,2
Plus de 18 ans	0	0	0
Total patients (tous âges)	340 (62,2 %)	182 (37,8%)	100 %

## 3. Le personnel, l'encadrement.

## **✓** Les mouvements de personnels.

L'année 2011 a été marquée par des mouvements importants au niveau du personnel médical.

- Le départ en retraite d'un médecin directeur en juin 2010 n'a pas été simple à remplacer. Le remplacement complet des 1,02 ETP de temps de médecin n'a été pourvu qu'en septembre 2011. Cette vacance a créé un déficit de près de 300 actes. Au-delà de cette baisse, c'est toute l'activité, notamment du diagnostic, qui a été déséquilibrée. Une des conséquences est l'allongement des délais d'attente dans le cadre du diagnostic.
- Vacance de près de 0,7 ETP d'orthophoniste sur l'ensemble de l'année 2011. Les difficultés pour recruter un orthophoniste restent les mêmes. La grille de salaire de la CCN 66 ne semblant pas suffisamment attractive au regard des rémunérations en secteur libéral. Un recrutement d'orthophoniste a été effectué en septembre 2011 pour 0,55 ETP. En conséquence, il ne reste que 0,2 ETP d'orthophoniste à pourvoir.

## ✓ La formation continue des personnels.

Deux sessions individuelles de formation et une session collective ont été réalisées en 2010 :

- Un stage collectif a été mis en place pour permettre aux nouveaux médecins d'être formé sur le logiciel Alpha ainsi que sur le fonctionnement du réseau informatique.
- un stage collectif de 2 jours, ouvert à 10 salariés, sur la prévention des risques et les premiers secours au travail.

## 4. L'apport de l'évaluation interne dans nos pratiques.

L'évaluation interne pointait des points à améliorer :

- le manque de réponses dans un délai acceptable aux demandes des usagers et/ou de leur représentant : la liste d'attente est conséquente. On peut déplorer que cette situation perdure sans que nous ayons réellement de moyens pour agir pour faire évoluer cette situation.
- le manque de réel réseau d'échanges, d'information, de communication avec les autres structures de l'association ainsi qu'avec les partenaires extérieurs : ASE, CMP, hôpital de jour, éducation nationale, services sociaux et médico-sociaux : Une présence beaucoup importante aux équipes éducatives s'est mise en place. Un travail de partenariat s'est installé avec certains RASED et une collaboration est en cours avec l'ULIS du lycée professionnel de Draguignan. Une réflexion est encours sur la communication nécessaire à mettre en place vis-à-vis de nos partenaires.
- le cadre de travail : le manque d'ascenseur ne permet pas l'accessibilité des locaux à certains professionnels ni à certains usagers et/ou leur représentant. Le manque de cloison entre le standard et la salle d'attente ne permet pas la confidentialité que les parents pourraient exiger dans leurs échanges avec le secrétariat. Nous ne pourrons pas résoudre le problème de l'accessibilité avec les moyens financiers dont nous disposons et par ailleurs nous ne sommes pas propriétaires des locaux. Cependant une étude est cours pour permettre une plus grande discrétion dans l'espace d'accueil ainsi qu'un réaménagement de l'accueil du public.
- ❖ Pour Conclure.

## Une année 2011 marquée par :

- la difficulté de recruter un médecin psychiatre et un orthophoniste ;
- une demande de soin pressante et des délais de réponse à ces demandes encore trop longs:
- la lutte contre l'absentéisme des patients comme objectif prioritaire en 2011 ;
- un résultat budgétaire de l'exercice 2011 excédentaire dû essentiellement à la vacance de poste de médecin et d'orthophoniste durant une partie de l'année;

5°) LE SAAAS et le SAFEP Charles Loupot : rapport présenté par M. Manuel DUREAULT directeur

I. Renseignements d'ordre général.

Association gestionnaire: PEP du VAR.

Ouverture du SAAAIS : 5/09/94 (15 places)

Extension du SAAAIS et création du SAFEP (35 places): 1/09/05

Extension du SAAAIS et du SAFEP de 28 places : 1/09/09 Extension du SAAAS et du SAFEP de 2 places : 1/10/2011 Agrément définitif : 67 places de SAAAS et 13 places de SAFEP

Le SAAAS/SAFEP assure un accompagnement : familial, médical, paramédical, scolaire, et social des enfants déficients visuels du Var.

L'agrément du service est de 80 places en année pleine en externat pour le SAAAS / SAFEP.

#### II. Fonctionnement de l'établissement.

<u>Effectifs</u>: Les deux services ont accompagné 92 enfants sur l'année 2011 scolarisés en milieu ordinaire et dans les ULIS du collège Peiresc et du lycée Dumont D'Urville à Toulon.

Le financement des deux dernières places en attente permet au SAAAS/SAFEP de prendre sa dimension définitive. Le service a suivi 92 jeunes : 13 pour le SAFEP et 79 pour le SAAAS.

Le service a suivi notamment 12 jeunes braillistes tous scolarisés en milieu ordinaire avec des âges scolaires très différents allant de du CP à la l'Université.

16 jeunes sont entrées en 2011 et 6 en sont sortis. Par ailleurs, nous avons été obligés de créer une liste d'attente. Cependant, certaines situations ne nous permettent pas d'attendre et nous sommes contraints d'assurer un accompagnement minimum de la famille.

A titre d'exemple, nous avons été contraints de prendre en charge une petite fille de quatre ans provenant d'une autre région, une jeune fille aveugle de retour dans notre département après une scolarisation malheureuse en institution. A ces situations viennent s'ajouter les diagnostics précoces de malvoyance ou de cécité. Le principe de service est de répondre le plus précocement possible afin de limiter l'émergence de processus d'inadaptation consécutif à la malvoyance.

Huit jeunes sont concernés par cette liste d'attente au début de Janvier 2012. Par ailleurs, il n'existe pas de dispositif d'aval pour poursuivre l'accompagnement de certains jeunes adultes qui manque encore d'autonomie ou qui sont entrés au service très tardivement. En conséquence, nous ne pouvons les laisser seuls poursuivre leurs études. C'est le cas notamment des braillistes en études supérieures. La création du SAMSAH-DV devrait pouvoir répondre à cette problématique.

## Répartition de la population accueillie :

Tranche	0 - 4	5-6 ans	7-10	11 – 15 ans	16 - 19	20 – 24 ans
d'âge	ans		ans		ans	
Population	13	11	25	25	15	3

## Répartition par nature de handicap :

Nature du	Cécité	Surdi cécité	Polyhandicap	Pluri-	Déficience
handicap				handicap	Visuel
Population	7	2	5	4	74

<u>Le personnel</u>: Durant cette année il n'y a pas eu de variation importante au niveau du personnel en comparaison avec les années antérieures.

Cette stabilisation a permis à l'équipe de trouver un rythme de travail plus serein sur les deux sites. La modification majeure s'est située au niveau du service d'adaptation et de transcription. Il a été opéré une transformation d'un poste mi-temps de psychomotricien au bénéfice du service d'adaptation et de transcription. Dorénavant ce service dispose de trois équivalent temps plein réparti sur les deux sites : 2 ETP à La Valette et un temps plein au Muy. En renfort, l'Éducation Nationale met à notre disposition deux emplois aidés type CUI (Un à La Valette et un au Muy).

Le service a transcrit et adapté cette année plus de **800 ouvrages** chacun adapté à la vue de chaque jeune suivi. Cette activité a mis en évidence la nécessité de développer ce pôle en termes de compétences et de moyens humains. Une réflexion est engagée sur l'évolution du plateau technique pour pouvoir faire face correctement à nos engagements.

Une réflexion est en cours pour envisager une gestion plus rationnelle des adaptations. Une démarche a été initiée afin de faire reconnaître les compétences et la technicité du service d'adaptation. Cette reconnaissance s'est concrétisée par l'obtention un agrément national permettant notamment d'accéder aux œuvres en lignes de la BNF et de l'INJA. Cet agrément positionne le SAAAS du Var comme ressource au niveau national pour d'autres services d'adaptation. Une informatisation sécurisée reste encore à mettre en œuvre pour être en conformité avec le respect du droit d'auteur.

La relation entre les enseignants et les adaptateurs est l'objet d'un travail de réflexion qui verra certainement une évolution du plateau technique en 2012.

On peut noter que l'Éducation Nationale et l'université de Toulon contribuent à hauteur de près de 23 000 euros pour la participation aux frais de reproductions des manuels scolaires et œuvres littéraires.

### <u>L'équipe pédagogique :</u>

Sur le plan pédagogique, l'équipe s'est profondément renouvelée. Elle est dorénavant composée de 9 professionnels composée de 8 enseignants mis à la disposition par l'Éducation Nationale et 1 enseignant CAEGADV pris en charge par le budget du service.

<u>Formation</u>: Afin d'accompagner cette profonde évolution, il a été mis en place une formation sur site pour constituer cette équipe et permettre aux enseignants de passer leur diplôme d'enseignant spécialisé CAPASH option B. Cette formation cofinancée par l'Éducation Nationale a permis à l'ensemble des enseignants de développer des compétences et d'obtenir leur certification. Après plus de cinq années de mouvement permanent de personnels, l'équipe pédagogique a trouvé une stabilité. Cette stabilité a permis de ramener une plus grande sérénité dans le travail d'équipe.

En dernier point, une psychomotricienne a bénéficié d'une formation longue (8 mois) d'Instructrice en Locomotion. Cette psychomotricienne a obtenu son diplôme ce qui permet dorénavant à l'équipe de disposer de deux Instructrices en locomotion pouvant intervenir sur nos deux sites.

## L'informatisation du service :

La réflexion autour de l'informatisation des dossiers des usagers est arrivée à son terme. A l'issue des deux déménagements, le dispositif informatique sera complètement sécurisé et l'on pourra envisager la mise en place du logiciel permettant la gestion des dossiers des jeunes ainsi que le suivi au plus proche de l'activité du service. Dans un premier temps, la mise en place du logiciel de gestion du dossier du jeune se fera avec les nouvelles entrées dans le service avant de passer à la généralisation l'année suivante. La formation de l'ensemble des professionnels est indispensable pour penser la généralisation de ce logiciel.

#### L'évaluation Interne :

L'évaluation interne est en cours et se terminera en juin 2012. Elle regroupe 12 professionnels qui se rencontrent une fois par mois pour renseigner l'ensemble des 12 plans proposé par le logiciel du CREAI. Ce dernier accompagne l'équipe dans la réalisation de ce travail.

## Groupes thérapeutiques.

- Les groupes thérapeutiques mis en place les années précédentes sur le service se poursuivent:
  - un groupe en ergothérapie. (Activités de la vie journalière pour des adolescents avec notamment la mise en place d'un groupe mensuel le soir autour de la confection d'un repas assurés par les jeunes),
  - un groupe accessibilité encadré par l'instructrice en locomotion s'adressant à des adolescents,
  - un groupe d'équithérapie encadré par une psychomotricienne,
  - un groupe autonomie à destination des grands adolescents du service : l'objectif principal étant de leur permettre la mise en place d'un séjour en autonomie sans professionnels,
  - un groupe multisports et équitation encadré par l'éducatrice spécialisée,
  - un groupe cirque encadré par les psychomotriciennes et un intervenant d'une école du cirque s'est mis en place cette année ainsi qu'un groupe masque et créativité encadré par l'ergothérapeute.
  - un groupe de découverte des sports encadrés par différents professionnels de l'équipe : spéléologie, golf, capoeira, trampoline, tandem, ski,
  - des sorties éducatives sur les périodes de vacances scolaires : Activités équestres, réalisation d'un journal, stage cirque, atelier Ludothèque...

#### Formation et action diverses.

- formations en direction des équipes enseignantes dans le cadre de l'accueil de jeunes déficients visuels dans les écoles, collèges et lycées du département,
- participations depuis sept années au stage de formation des AVS sur l'accueil de l'enfant déficient visuel,
- mise en place une nouvelle collaboration avec l'université de Toulon La Garde afin d'élargir le potentiel de poursuite d'étude. A l'heure actuelle trois jeunes déficients visuels poursuivent des études dans cette université. Une convention de partenariat est cours d'élaboration avec l'université afin de formaliser notre travail en commun et contribuer à la prise en compte du handicap à l'université.
- réflexion à notre initiative avec l'ensemble des CAMPS, SAFEP et dispositifs d'accompagnement médico-sociaux de la petite enfance afin de renforcer le travail de réseau entre nos différentes structures. De plus, nous avions le

désirent de remettre en place avec l'ensemble des acteurs du secteur de la petite enfance, la campagne d'information « Agir tôt ».

## Implantation du service.

Le SAAAS-SAFEP et le SESSAD Madeleine LEMAIRE se sont enfin installés dans leurs nouveaux locaux au MUY après plus de six mois de travaux. Ce nouvel outil de travail tant attendu par les familles et le personnel permet dorénavant de bénéficier de conditions d'accueil et de travail optimum. Il restera à maîtriser les conséquences des caprices de la météo qui ont à nouveau mis à mal ces locaux tous neufs. Fort heureusement, les dégâts matériels ont été limités (destruction des véhicules de service et inondation du sous-sol).

L'association s'est porté acquéreur des anciens locaux de la MGEN. Ces locaux de 1500 m² accueilleront sur le même site une antenne du SAAAS/SAFEP, le SSEFS/SAFEP ainsi que le siège de l'association. Ils disposent d'un parking de 70 places.

Une partie des locaux devrait être revendu afin de financer les travaux de la partie qui sera occupé par les services et le siège de l'association. Les travaux d'aménagement concernent l'ensemble des espaces mais le SAAAS/SAFEP a emménagé provisoirement dans les locaux en mars 2011 afin d'éviter de payer un loyer très élevé dans des locaux exigus à La Valette dans la zone de Valgora.

Les travaux d'aménagement devraient être terminés à la fin du mois d'août 2012 pour permettre l'installation définitive des deux services et du siège en septembre 2012.

#### Activité du service.

(Voir le tableau joint.)

Avec 9330 actes, la moyenne est de 2,9 actes par semaine et par jeune sur 42 semaines d'activité. Cette moyenne est conforme à nos prévisions. En effet, bien que la moyenne prévue soit de 3 actes hebdomadaires, cette moyenne est à mettre en parallèle avec l'absence d'un personnel à temps plein en formation d'instructeur en locomotion durant plus de 6 mois, partiellement remplacée. De plus une salariée a été en congé de maternité ce qui a fait baisser l'activité dans sa discipline.

Il est important de rappeler que la zone géographique à couvrir est très importante. Les distances à parcourir sont très importantes et de fait les temps de déplacement font baisser le temps de travail effectif auprès des usagers. Cette disposition fait partie du projet d'établissement et elle est assumée afin de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sur la totalité du territoire varois.

Le taux d'absentéisme des personnels en poste pour l'année 2011 a été de 1,8%. Ce taux d'absentéisme n'a pratiquement aucune incidence sur le nombre moyen d'acte par jeune. En effet, l'essentiel des absences provient d'un adaptateur de document qui n'intervient pas directement auprès des jeunes.

Les interventions des deux services se font sur 38 communes sur l'ensemble du département.

#### Résultats aux examens

Cette année 4 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 2 jeunes ont obtenus un bac général : (un bac ST2S, 1 bac STG)
- 2 brevets des collèges

	EXTENSION EFFECTIF COMP	80 PLACES	
FONCTIONS	NOMBRE D'AGENTS	EQUIV. TEMPS PLEIN	Réel 2011
DIRECTION	1	0,50	0,50
Directeur Éducation Nationale	1	0,50	0,50
ADMINISTRATION SECTION	T4	4.25	4.25
ADMINISTRATION - GESTION  Secrétaire de Direction -	4	4,35	4,35
Comptable   Comp	1	1,00	1,00
Secrétaire	1	0,75	0,75
Assistante Sociale	1	1,10	1,10
Chef de Service	1	1,00	1,00
Comptable	1	0,50	0,50
SOINS	16	12,05	10,90
Médecin Ophtalmologiste	1	0,35	0,15
Pédiatre	2	0,20	0,20
Psychologue Clinicien	2	1,50	1,50
Psychomotricienne	3	3,00	2,55
Orthoptiste	3	3,00	3,00
Ergothérapeute AVJ	3	2,50	2,00
Instructrice en locomotion	2	1,50	1,50
<u></u>	T-	1	1.00
ÉDUCATIF	2	1,60	1,80
Éducateur Spécialisé	1	0,60	0,80
Animateur Informatique	1	1,00	1,00
ENSEIGNEMENT - TRAVAIL	12	10,06	10,56
Transcripteur Braille	3	2,50	3,00
Professeur Spécialisé	1	1,00	1,00
Enseignants spécialisés	8	6,56	6,56
AUTRES	2	0,50	0,37
	<u> </u>	0,00	<u> </u>
Agent d'entretien	2	0,50	0,37
TOTAL GÉNÉRAL Médico social	29	22,50	21,92

# POSTE NON POURVU EN 2011 AU SAAAS/SAFEP

POSTES VACANTS	ETP vacant	Nbre de points mensuels	Salaires Brut	Charges Sociales	Frais de déplacement mensuels	
Ophtalmologiste	0,20	1520	1 136,96 €	659,44 €		21 556,76 €
TOTAL						21 556,76 €

Spécialités												
	Réunions	Réunion	Réunion	Réunions	Suivi de	evaluation	entretiens	groupe de	Equipe	ESS	Renc ets	Nombre
	de service	fonction	oncertatio	de synthèse	projet	interne	parents Equipe et/ou direction	W ou formation	educative		extérieurs	Total
Mois												par mois
Janvier		1	3	15	34	1	16		1	12	1	84
								ļ				
Février		1	3	10	11	1	14	6	2	14	1	63
			ļ									
Mars		2	3	16	33	1	14	2		23	3	97
Avril		1	3	18	14		9	1		6	5	57
	_											
Mai		2	2	20	9	1	13	1		6	1	55
												454
Juin	1	2	3	25	73	1	32	2	9		6	154
		-	-			-						1
Juillet					1							1
	_	-			1	-		4		<u> </u>	1	6
Août					- 1			4			1	•
	1	6	4	24	13	-	16		19	2	1	86
Septembre	1	+ •	-	24	13		10		19	2	•	- 00
Octobre	_	4	3	7	15	1	12	1	15	1	1	60
Octobre						<u> </u>				•	•	- 00
Novembre		2	3	20	24	1	14	1	6	2	3	76
1 40 VERIIDI E	1	<del>                                     </del>	<u> </u>			<u> </u>		<del>-</del> -		<u> </u>		,,,
Décembre	1		3	10	4	1	12		4	4	3	42
Total	3	21	30	165	232	8	152	18	56	70	26	781
10101	<b>—</b> —			100			152		30	,,,		, , , ,

Spécialités Mois	Consult. médicales	<u>PsyMot</u>	Orthoptie	Educ	Informatiq	<u>Psycho</u>	<u>AS</u>	LOCO	ERGO Avjiste	Enseig spécial,	Nombre total d'actes par mois
IVIOIS	+										pai mois
Janvier	20	<u>189</u>	237	<u>50</u>	<u>42</u>	94	<u>77</u>	<u>40</u>	<u>61</u>	243	1053
<u>Février</u>	18	127	<u>160</u>	32	<u>18</u>	94	<u>46</u>	28	<u>54</u>	226	<u>803</u>
<u>Mars</u>	<u>15</u>	<u>166</u>	<u>157</u>	<u>49</u>	28	<u>108</u>	<u>48</u>	<u>51</u>	<u>77</u>	257	<u>956</u>
Avril	<u>18</u>	<u>50</u>	<u>60</u>	0	<u>18</u>	<u>75</u>	42	<u>26</u>	<u>26</u>	160	<u>475</u>
Mai_	23	182	<u>185</u>	43	40	114	62	<u>53</u>	82	339	1123
<u>Juin</u>	<u>30</u>	<u>161</u>	<u>164</u>	62	<u>36</u>	<u>162</u>	<u>111</u>	<u>53</u>	<u>52</u>	275	<u>1106</u>
<u>Juillet</u>			<u>3</u>			<u>2</u>	7	<u>8</u>	<u>1</u>		<u>21</u>
<u>Septembre</u>	20	<u>138</u>	<u>163</u>	<u>35</u>	<u>21</u>	<u>35</u>	<u>52</u>	<u>76</u>	<u>79</u>	399	<u>1018</u>
<u>Octobre</u>	<u>22</u>	<u>161</u>	<u>138</u>	<u>47</u>	33	<u>31</u>	<u>48</u>	<u>70</u>	<u>76</u>	<u>349</u>	<u>975</u>
Novembre	<u>24</u>	<u>166</u>	<u>142</u>	<u>58</u>	<u>35</u>	<u>35</u>	<u>52</u>	93	89	<u>450</u>	<u>1144</u>
Décembre	<u>13</u>	<u>51</u>	<u>106</u>	<u>18</u>	21	<u>18</u>	<u>47</u>	33	<u>58</u>	291	<u>656</u>
Total par spécialités	203	<u>1391</u>	<u>1515</u>	394	292	768	<u>592</u>	<u>531</u>	<u>655</u>	2989	9330



6) Le SSEFS et le SAFEP Jean-Philippe Rameau : rapport présenté par M. Manuel DUREAULT Directeur

I. Renseignements d'ordre général.

Association gestionnaire: PEP du VAR.

Ouverture du SSEFS : 5/09/1994 Ouverture du SAFEP : 1/09/1998 Extension financée : 1/01/2007

Le financement du service est donc de 57 places en externat pour le SSEFS et de 8 places pour le SAFEP soit 65 places.

## **Accompagnements**

Le SSEFS et le SAFEP assurent un accompagnement familial, médical, scolaire, social, culturel des enfants présentant des troubles auditifs dont nous avons la charge sur les deux tiers ouest du département. Cette extension de la zone géographique s'est imposée en 2004 pour répondre à la demande de prise en charge sur cette partie du département non couverte. Le financement total du projet agréé depuis septembre 2004 répond dorénavant à la problématique territoriale et aux besoins d'accompagnements.

Cette accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ORL et phoniatrique, de la rééducation orthophonique, de la rééducation en psychomotricité, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif et dans l'acquisition d'un moyen de communication oral et ou gestuel.

Le financement du service est donc de 57 places en externat pour le SSEFS et de 8 places pour le SAFEP soit 65 places.

#### II. Fonctionnement de l'établissement.

<u>Effectifs</u>: Les effectifs du service, liste d'attente non comprise, sont de 19 jeunes enfants pour le SAFEP et de 53 pour le SSEFS soit 7 jeunes au-delà de notre agrément.

## Nous avons par ailleurs une liste d'attente de 14 jeunes répartis de la façon suivante : 10 enfants pour le SAFEP et 4 pour le SSEFS.

Nous constatons donc que la liste d'attente perdure de façon très importante. L'augmentation majeure provient essentiellement du SAFEP. Les constats faits les années précédentes perdurent et nous ne parvenons pas à résorber notre liste d'attente depuis plus de trois ans. Le dépistage précoce de la surdité amène des familles à se tourner vers nous beaucoup plus rapidement. On déplore une perte de temps dans le cheminement de ces familles pour arriver chez nous. Cependant la reconnaissance de nos services par nos partenaires (PMI, service ORL de La Timone, la MDPH et l'Éducation Nationale) limite fort heureusement ces temps de recherche pour les familles.

A ce jour, nous ne sommes absolument plus en mesure de répondre aux besoins de prise en charge de ces jeunes enfants. La situation reste donc très préoccupante et risque notamment d'entraîner des pertes de chances pour 7 enfants de moins de 2 ans sourds profonds. Cette situation devrait alerter les financeurs pour répondre à cette qu'est la prise en charge précoce.

En effectif cumulé, (SSEFS / SAFEP) nous prenons donc en charge à ce jour 71 enfants. Nous dépassons donc notre agrément de 6 places. Cependant ce dépassement est absorbé dans notre activité globale.

Répartition des jeunes pris en charge par le SAFEP et le SSEFS.

Crèche + Domicile : 5

## **Enseignement préélémentaire**

Maternelle : 19 dont six dans le cadre du regroupement maternelle de l'école de La Visitation à Toulon

Enseignement primaire

Clis 1:2

Clis 2 : 5 scolarisation dans un dispositif adapté de dans l'école DEBUSSY

Milieu ordinaire: 9 en scolarisation en classe ordinaire.

Enseignement secondaire

Collège: 22 en scolarisation complète dont en 1 SEGPA et 12 scolarisés avec le

recours de l'ULIS

Lycée : 3 en enseignement général dont un en BTS

3 en enseignement technique et professionnel

## Formation professionnelle.

CFA et formation professionnelle: 4

### Établissement médico-éducatif:

IEM/SESSAD: 1

Cette année 7 nouveaux sont arrivés au SSEFS et au SAFEP et 7 en sont sortis.

#### Résultats aux examens

Cette année 7 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 2 brevets des collèges
- 1 CFG
- 1 CAP Boulangerie
- 1 CAP Carénage Bateau
- 1 CAP Pâtisserie
- 1 BAC L avec une mention Bien
- 1 BAC ES avec mention Assez Bien

Les interventions des deux services se font sur 29 communes différentes dans un rayon de 85 km autour de Toulon (cf. carte).

Le travail de partenariat est réalisé avec 48 établissements de la petite enfance, scolaires et de formation professionnelle.

## III Activité du service : (Voir tableau joint)

On notera une augmentation importante de l'activité des enseignants. Cette hausse s'explique par la mise en place d'un regroupement dans une école maternelle pour des jeunes sourds profonds. De plus, la modification de l'organisation dans l'ULIS 2 du collège Django Reinhardt a permis de rationnaliser nos moyens humains.

Les emplois du temps des professionnels du SSEFS se font simultanément avec la direction du collège. Ceci a permis de rationnaliser les emplois du temps de jeunes et de constituer des temps pédagogiques en groupe.

La moyenne est de 4 actes hebdomadaire. Cette moyenne élevée s'explique par les accompagnements de groupe.

Quatre groupes d'activités éducatives sont mis en place le mercredi ainsi qu'un groupe langage le même jour.

Quatre créneaux de cours de français signé pour les parents sont en en place le mardi soir, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi en fin de journée. Ils accueillent les parents du SAFEP et du SSEFS de façon régulière. Ces groupes concernent 18 familles.

Le partenariat avec la maison des COMONI du REVEST (Théâtre Jeune Public de TPM) se poursuit. Il a permis d'inscrire la pratique culturelle au SAFEP et au SSEFS comme une composante essentielle d'un épanouissement harmonieux de ces jeunes. Nous avons proposé une dizaine de sorties culturelles sur l'année.

Des activités plus ponctuelles sont proposées aux jeunes sur les temps de vacances scolaires : Sortie au zoo, journée au ski, au bowling, sorties équestres, sentier sous-marin de Port Cros, Accro branche, Expositions artistiques diverses sur Toulon et Hyères, sortie Kayak de mer, randonnée dans le Verdon...

Le taux d'absentéisme des personnels en poste pour l'année 2011 a été de 1,3 %. Ce taux d'absentéisme a baissé cette année. Il reste négligeable sur l'activité du service.

## IV) Implantation du service.

L'association des PEP 83 s'est porté acquéreur des anciens locaux de la MGEN. Ces locaux de 1500 m<sup>2</sup> accueilleront sur le même site une antenne du SAAAS/SAFEP, le SSEFS/SAFEP ainsi que le siège de l'association. Ils disposent d'un parking de 70 places.

Une partie des locaux devrait être revendu afin de financer les travaux de la partie qui sera occupé par les services et le siège de l'association. Les travaux d'aménagement concernent l'ensemble des espaces mais le SSEFS/SAFEP reste pour l'instant dans ses locaux actuels en attendant les aménagements des locaux de La Valette.

Les travaux d'aménagement devraient être terminés à la fin du mois d'août 2012 pour permettre l'installation définitive des deux services et du siège en septembre 2012. Les locaux toulonnais seront alors revendus pour venir atténuer les frais engagés.

## V) Formation

L'évaluation interne s'est achevée en 2011. Le rapport d'évaluation définitif est en cours de rédaction et sera diffusé dans le premier semestre 2012.

Ce groupe de travail a regroupé 12 professionnels qui se sont rencontrés une fois par mois pour renseigner l'ensemble des 12 plans proposé par le logiciel du CREAI durant deux ans.

Le CREAI a accompagné l'équipe dans la réalisation de ce travail long et constructif. Espérons que cette analyse approfondie puisse réellement aboutir à des

évolutions profitables dans nos méthodes de travail. L'évaluation externe sera à mettre en place en 2012-2013.

Les autres formations ont été des formations individuelles en lien direct avec la problématique de la surdité.

Par ailleurs, devant la très grande difficulté à trouver un enseignant en langue des signes française, une réflexion est en cours afin d'offrir à une grande majorité de l'équipe thérapeutique, éducative et pédagogique une formation qualifiante en LSF. Cette formation devrait se mettre en place en 2012-2013 afin de maintenir une cohérence entre le projet d'établissement, qui met en avant la possibilité d'offrir un projet de communication gestuelle et ou oralisant, avec les compétences des professionnels du service.

#### **Actions diverses.**

- Des formations en direction des équipes enseignantes dans le cadre du plan académique de formation ont permis d'améliorer la qualité du partenariat que nous entretenons avec l'Éducation Nationale,
  - Des rencontres régulières avec les familles ont eu lieu cette année afin notamment de poursuivre une réflexion dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle de leur enfant,
  - Participation depuis six années au stage de formation des AVS sur l'accueil de l'enfant sourd,
  - Formation des médecins de PMI et des médecins scolaires, les personnels de la MDPH sur le dépistage de la surdité et la connaissance de la problématique de la surdité. Participation ponctuelle aux travaux de la MDPH et à la formation des enseignants référents.
  - Réalisation des actions de formation en direction des établissements scolaires d'accueil des jeunes que nous accompagnons ainsi que ceux qui sont sur notre liste d'attente.
  - Réflexion avec l'ensemble des CAMSP, SAFEP et dispositifs d'accompagnement médico-sociaux de la petite enfance afin de renforcer le travail de réseau entre nos différentes structures. Projet de remise en place avec l'ensemble des acteurs du secteur de la petite enfance de la campagne d'information « Agir tôt »

### V) Évolution du plateau technique.

Il est toujours aussi difficile de remplacer les postes d'orthophoniste restés vacants.

A ce jour, 0,5 ETP d'orthophoniste reste à pourvoir. Cette difficulté nous a amené à signer des conventions avec des orthophonistes libérales afin de répondre à l'accompagnement. Dans ce cadre conventionnel, ces orthophonistes sont invitées à notre travail d'équipe. Cependant cette stratégie d'accompagnement a des limites en termes de fréquences et de qualité d'échange. Ce dispositif est mis en place par défaut et reste peu satisfaisant. En effet, l'orthophoniste est dans une relation de clientèle ce qui n'est pas notre cas. Cette évolution doit rester l'exception et il est bien évident que dans le cas où nous trouverions une orthophoniste volontaire pour être salariée nous reviendrions vers cette solution.

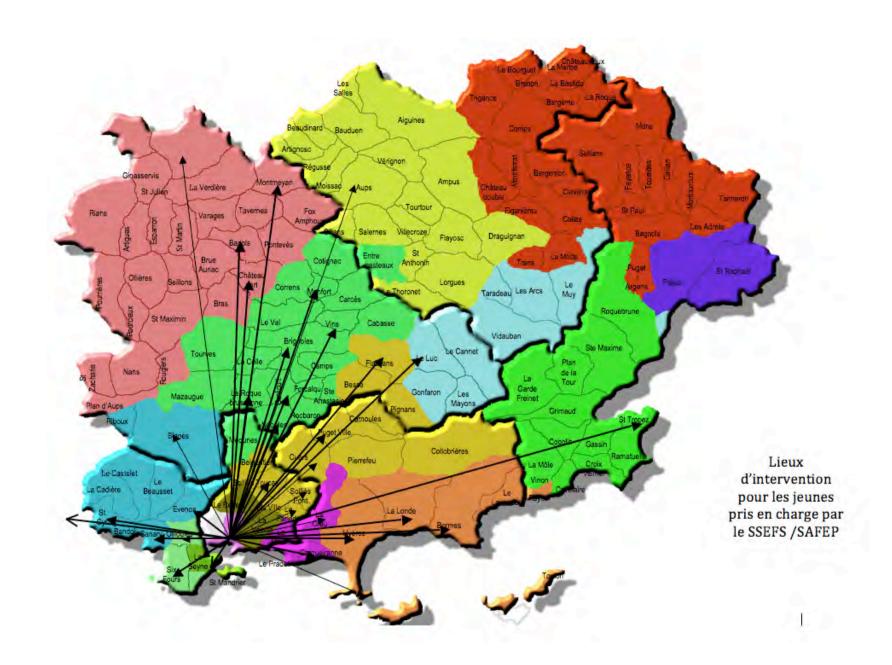
Le poste d'enseignant de LSF est resté vacant. Il n'existe quasi aucune personne possédant cette qualification en France. De plus, la revendication des personnes sourdes que la LSF soit enseignée uniquement par des personnes sourdes accroît la difficulté de trouver des personnels qualifiés dans cette discipline. La question d'une formation avec un professionnel salarié de la structure se pose. Cependant, il est très difficile de trouver une personne sourde désireuse d'enseigner la LSF et de partir en formation. Une réflexion est donc en cours pour faire évoluer le plateau technique qui irait vers la suppression de ce poste tout en développant des compétences pour l'ensemble des professionnels de l'équipe. Parallèlement l'Éducation Nationale a pour mission d'assurer cet enseignement. Espérons que cette dernière puisse assurer pleinement cette mission et que nous puissions travailler sur cette complémentarité avec les professionnels du service.

FONCTIONS	EXTENSION EFFECTIF COMPI	EXTENSION 65 PLACES EFFECTIF COMPLET				
FONCTIONS	NOMBRE D'AGENTS	EQUIV. PLEIN	TEMPS	REEL 2011		
DIRECTION	1		0,50	0,50		
Directeur Éducation Nationale	1		0,50	0,50		
ADMINISTRATION - GESTION	3		2,70	2,70		
Secrétaire de Direction - Comptable	1		1,00	1,00		
Assistante Sociale	1		0,70	0,70		
Chef de Service	1		1,00	1,00		
SOINS	10		6,15	5,74		
Médecin ORL	1		0,30	0,30		
Psychologue Clinicien	1		1,00	1,00		
Psychomotricienne	2		1,20	1,20		
Orthophoniste	6		3,65	3,24		
ÉDUCATIF	4		2,75	2,75		
Éducateur Spécialisé	2		2,00	2,00		
Éducateur Stagiaire	1			-		
Éducateur Technique Spécialisé	1		0,75	0,75		

ENSEIGNEMENT - TRAVAIL	9	8,08	7,08
Interface de Communication	2	1,80	1,80
Professeur Spécialisé	2	2,00	2,00
Enseignants EN	4	3,28	3,28
Professeur LSF	1	1,00	
AUTRES	1	0,30	0,20
Agent d'entretien	1	0,30	0,20

TOTAL Médico-social	24	17,20	15,69
Taux d'encadrement		0,22	0,20
TOTAL GENERAL	28	20,48	18,97

					E POUR L'ANNEI	E 2011		
	Pour ur	effectif de 71 en	fants en moyenn	e sur l'année (S	SEFS et SAFEP)	l	ı	
Auprès des Jeunes				Prises E	n Charge			
		Interface de						
Nature des Prises en Charge	Educatives	Communication	Orthophonique	Psychologique	Psychomotricité	Accompagement :	Scolaire	LSF
	Educ spé : 41					Enseignant Spé EN		
Nombre d'Enfants suivis	Educ T spé : 6	29	42	19	28	43	20	8
Nombre de séances	2365	1712	2005	262	754	3167	2379	268
					Total des Séanc	es sur l'Année		12912
						ances réalisées par	enfant et	
Auprès des Familles			<u> </u>		P	ar semaine (42)		4,33
- raprod add rammod								
Suivi Médical ORL	81							
Suivi Social	245							
Entretien avec le Directeur	65					Auprès des Etabliss	ements S	colaires
Entretiens Famille/Intervenant	135							
Réunion de synthèse	76					Equipes éducat	ves:	134
TOTAL :	602					Total		134
Moyenne Annuelle par Jeune	8,48					Moyenne Annuel p	ar Jeune	1,89



7°) Le SESSAD Madeleine Lemaire rapport présenté par Mme Nathalie PETRI directrice.

## I. Nouveau site d'implantation

Le Sessad s'est installé dans les nouveaux locaux du Muy pendant l'été. La visite de conformité a eu lieu le vendredi 30 septembre 2011 et l'inauguration le vendredi 27 janvier 2012.

### II. Activité

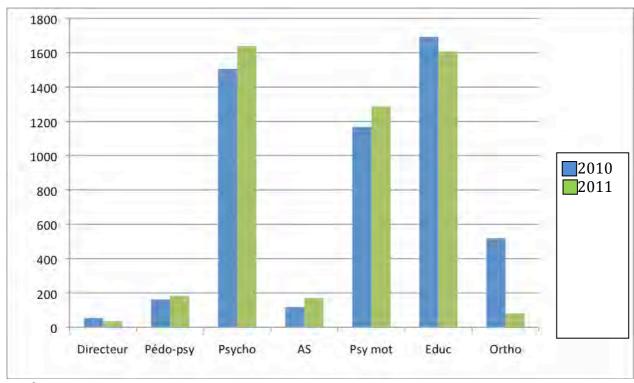
### 2.1 Le calendrier

- Journées d'ouvertures : 210j (205j + 5 samedis matins)
- Annualisation

Des modifications concernant la répartition du temps de travail du personnel médical, paramédical et socio-éducatif ont été effectuées à la rentrée de septembre : 195j de travail sur 39 semaines (au lieu de 190j sur 38 semaines) + 2j de congés (lissage) en moins. Pour le personnel administratif : 2j de congés (lissage) en moins. Le bilan à ce jour est très positif : les salariés sont très satisfaits, se sentent moins fatigués et de fait ont le sentiment de mieux travailler auprès des jeunes.

## 2.2 <u>Les accompagnements</u>

- Capacité autorisée : 50 (2 places supplémentaires autorisées en date du 26 octobre 2010 et financées à compter du 1er octobre 2011)
- Nombre de suivis (file active) : 60
- Activité: nombre d'actes par pôle professionnel



#### Analyse:

2010: 5220 actes / 2011: 5004 actes

Ce différentiel s'explique par :

- Le poste d'orthophoniste du service non pourvu en 2011
- L'absence de 2 éducateurs pendant plus de 5mois

L'embauche de la psychomotricienne et de la neuropsychologue à 0.3ETP en fin d'année a permis de minimiser un peu cet écart.

Durée moyenne de prise en charge (permet de mesurer combien de temps
 en moyenne -

L'usager se trouve accompagné par le service) : 705j soit 1 an 11 mois et 6 jours

- Caractéristiques des accompagnements (Nombre de jeunes suivis par spécialité)

Tous les jeunes et leurs parents ont un entretien avec le médecin pédopsychiatre avant la prescription du suivi, au moins une fois par an et à la demande de l'usager, de sa famille et du service dans le cadre du suivi médical et de la coordination des accompagnements thérapeutiques et/ou éducatifs. Il en est de même avec l'assistante sociale du service.

Psychologique		Psychomotricité	Éducatif	Orthoph	oniste
Psychologue	Neuropsychologue			Libéral	Convention
clinicien					
52	5	54	56	12	6

#### Analyse:

Le Sessad met en cohérence des moyens médicaux, paramédicaux, psychologiques, sociaux et éducatifs adaptés. La plupart des jeunes admis au Sessad ont besoin d'avoir un accompagnement éducatif, psychologique, psychomoteur et souvent social. Le nombre d'ETP actuel du service ne permet pas de couvrir l'ensemble de ces besoins. En effet, la synthèse des indicateurs médico-sociaux relatifs aux Sessad de la région PACA font état d'un ratio moyen sur 4 ans d'1ETP (Socio-éducatif et soins) pour 4 usagers. Ce ratio est de 1ETP pour 5.5 usagers pour le Sessad au 31.12.2011.

- Admissions et sorties / Liste d'attente

Nombre de notifications MDPH en cours de validité non traitées : 101 dont 45 en liste d'attente effective (parents ayant pris contact avec le service pour une inscription).

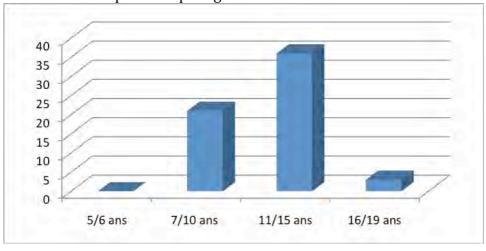
Le délai d'attente constaté est en moyenne de 24 mois. Sachant qu'en moyenne (sur 3 ans), 10 sorties du Sessad sont constatées par an et qu'une dizaine d'usagers sont retirés de la liste d'attente (déménagement, nouvelle orientation...), le dernier de la liste inscrit au 9 février 2012 devrait pouvoir être pris en charge par le service en février 2014.

11 jeunes sont sortis du Sessad en 2011.

#### III. Population

## 3.1 Caractéristiques

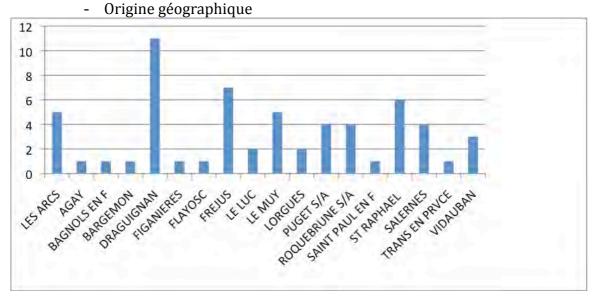
- Répartition par âge



L'indicateur de population par classe d'âge confirme l'évolution du public accueilli. En effet, 60% des jeunes accompagnés par le service ont entre 11 et 15 ans. La synthèse des indicateurs sur 4 ans des Sessad de l'ARS PACA révèle la même évolution : 46% des jeunes accompagnés ont entre 11 et 15 ans en 2010 alors qu'ils ne représentaient que 6.5% en 2007.

Le délai d'attente avant l'inscription dans le service explique aussi en partie ce constat. En effet, entre la demande, relativement tardive, d'un accompagnement Sessad par les familles, l'accord de la CDAPH et les deux ans d'attente, les jeunes sont admis effectivement dans le service rarement avant l'âge de 10 ans. Il faut s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour adapter notre action à cette réalité.

- Travailler davantage sur la participation du jeune et sa famille dans l'élaboration du PIA pour une adhésion concertée
- Envisager le recrutement d'un éducateur technique spécialisé qui pourrait accompagner plus spécifiquement les jeunes sur le versant professionnel
- Travailler en partenariat avec le CAMSP pour les sensibiliser sur la nécessité d'accompagner le plus tôt possible les parents vers une demande de Sessad

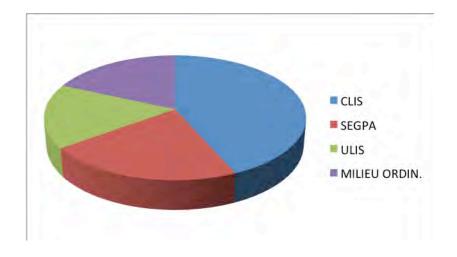


Notre secteur d'intervention s'étend sur 18 communes qui constituent une zone de couverture d'environ 1000 km2.

#### 3.2 La scolarisation

- Les lieux et niveaux de scolarisation

26	
	3 en 6°
13	5 en 5°
	4 en 4°
	1 en 3°
	4 en 6°
10	2 en 4°
	3 en 3°
	1 en 2 <sup>nd</sup>
	1 en CP
	13



		1 en	CP
MILIEU		1	en
ORDDINAIRE	11	CE1	
		3	en
		CE2	
		1	en
		CM1	
		2	en
		CM2	
		1 en	6°
		1 en	5°
		1	en
		2 <sup>nde</sup>	

60% des usagers qui ont été accompagnés en 2011 étaient scolarisés au sein d'un dispositif collectif d'inclusion. Ce pourcentage est assez révélateur du chemin qu'il reste encore à parcourir concernant la mise en œuvre du processus d'inclusion des jeunes en situation de handicap engagé par la loi du 11 février 2005.

- Les orientations / Le projet professionnel

A la rentrée 2012, parmi nos 50 jeunes suivis, 3 jeunes devraient intégrer un CFAS, 2 jeunes une Ulis collège, 2 une Ulis lycée, 5 une Segpa et 6 sont en attente d'un IME.

## IV. <u>L'équipe pluri professionnelle</u>

## 4.1 <u>Organigramme et perspectives</u>

- Organigramme au 31/12/2011

	AUTORISES	EFFECTIFS		
FONCTIONS	ЕТР	NOMBRE D'AGENTS	ЕТР	
DIRECTION	1,00	1	1,00	
Directeur Éducation Nationale	1,00	1	1,00	
ADMINISTRATION - GESTION	1,50	2	1,50	
Secrétaire de Direction - Comptable	1,00	1	1,00	
Assistante Sociale	0,50	1	0,50	
SOINS	6,50	7	4,80	
Médecin pédopsychiatre	0,40	1	0,20	
Médecin neuro-pédiatre	0,10	0	-	
Orthophoniste	1,40	0	-	
Psychologue / Neuropsychologue	2,30	3	2,30	
Psychomotricienne	2,30	3	2,30	

ÉDUCATIF	4,00	5	4,00
Éducateur Spécialisé	4,00	5	4,00
ENSEIGNEMENT - TRAVAIL	0	0	0
AUTRES	0,50	1	0,18
Agent d'entretien	0,50	1	0,18
TOTAL GÉNÉRAL	13,50	16	11,48

ETP non pourvus au 31/12/2011: 2.02

- 0.2 ETP Médecin pédopsychiatre
- 0.1 ETP Médecin neuro-pédiatre (le poste devrait être pourvu au 1/09/12)
- 1.4 ETP Orthophoniste
- 0.32 ETP Agent entretien (dont nous n'avons pas besoin)

- Évolution des caractéristiques du public accueilli et évolution du plateau technique

Déficienc	e intellecti	uelle	Déficience du psychisme			Pluri-handicap
Retard	Retard	Retard	Troubles	Déficience	Autres	
mental	mental	mental	psychiatriques	du		
profond	moyen	léger	graves	langage et		
				de la		
				parole		
10	16	14	5	7	10	5

Les profils des jeunes accueillis sont très hétérogènes. Le service est autorisé pour des jeunes ayant des troubles importants des fonctions cognitives mais ces troubles sont complexes et cachés et nécessitent des réponses multiples. C'est pourquoi le plateau technique du Sessad a évolué et est amené à encore évoluer.

Le 20 septembre 2011 le CA a adopté le nouvel organigramme du service : 0.6 ETP d'orthophoniste ont été transformés pour l'embauche d'une psychomotricienne à 0.3 ETP et d'une neuropsychologue à 0.3 ETP ; 0.1 ETP de pédopsychiatre a été transformé pour 0.1 ETP de neuro-pédiatre.

Les 2 places supplémentaires autorisées et financées au 1er octobre et l'évolution des profils du public telle qu'évoquée plus haut révèlent un réel besoin de ces professionnels. C'est pourquoi une augmentation du temps de travail de la psychomotricienne et de la neuropsychologue a été demandée pour le courant 2012 avec une transformation du temps d'orthophoniste (0.4 ETP). Il resterait à l'organigramme 1ETP d'orthophoniste.

L'orthophoniste : 18 jeunes sont suivis par 12 orthophonistes en libéral. 3 d'entre eux sont conventionnés avec le service et accompagnent 6 usagers. Les autres ne souhaitent pas passer une convention malgré l'illégalité de la double prise en charge.

Depuis le départ de l'orthophoniste en novembre 2010 et en dépit des multiples annonces à tous les niveaux, le poste demeure non pourvu à ce jour. L'aspect financier reste le nœud du problème. En attendant, nous travaillons en partenariat avec tous les orthophonistes.

D'autre part, dans le projet initial du Sessad, il était prévu à l'organigramme un enseignant spécialisé. Il me semble aujourd'hui qu'il faudrait le concrétiser et demander un tel poste à M. l'Inspecteur d'Académie. En effet, il n'est plus besoin de prouver le rôle essentiel d'un tel professionnel pour accompagner les jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ou dans des dispositifs adaptés (40% des jeunes suivis) en

plus du soutien qu'il peut apporter aux enseignants, notamment quand ils ne sont pas spécialisés dans les troubles des fonctions cognitives. Il est non seulement une personne ressource pour les établissements scolaires mais aussi pour les autres professionnels du service par ses connaissances sur le fonctionnement de l'Ecole.

Enfin, comme évoqué plus haut, la présence dans l'équipe d'un éducateur technique spécialisé aurait tout son sens au regard de la part de plus en plus importante de l'accompagnement relatif au projet professionnel.

## 4.2 <u>La formation/ La qualification</u>

- Les formations individuelles et les analyses de pratiques

TYPE DE FORMAT	ION	PARTICIPANTS	DUREE (heures)	OBJECTIF
Analyses de pratiques		9 (toute l'équipe pluri professionnelle)	oluri 6 réflexions	
		11 (toute l'équipe professionnelle)	2 x 2	professionnelles
Formation co individuelle	ontinue	1 (para-médical)	35	développement de compétences
Formation co individuelle	ontinue	1 (administratif)	35	développement de compétences
Formation co individuelle	ontinue	1 (socio-éducatif)	35	développement de compétences

#### - Le DIF

Aucun salarié n'a à ce jour fait une demande de formation dans le cadre du DIF. Un manque d'information évident est à l'origine de ce constat. En effet, le personnel ne connaît pas les conditions dans lesquelles peut se faire la demande, sa mise en œuvre, le type de formation concernée...

Afin que davantage de salariés partent en formation, il est intéressant selon le cas, que les salariés demandent un départ en formation dans le cadre du DIF. En effet, s'il s'agit d'un DIF prioritaire, l'Unifaf peut rembourser les frais annexes sur les fonds de la professionnalisation (et non le BFA). Davantage de fonds demeurent alors disponibles sur le Plan de formation. De plus, si le salarié a plus de 45 ans, une participation aux coûts pédagogiques du Fonds social européen est possible à hauteur de 40%.

#### V. Partenariat

Les missions du Sessad ne prennent tout leur sens qu'en relation et en réseau avec les différents partenaires qui gravitent autour des jeunes accompagnés.

Le principal partenaire du service est bien sûr L'Éducation Nationale. Un des acteurs centraux de ce partenariat est l'enseignant référent. Nous travaillons actuellement avec 4 enseignants référents. Avec l'IEN ASH et la MDPH, il est nécessaire aujourd'hui d'harmoniser leurs demandes envers le service en termes d'écrits à produire lors des ESS. Autrement dit, comment mettre en œuvre l'apport de l'expertise du Sessad à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, à l'équipe de suivi de la scolarisation et à la CDAPH?

Le service travaille également en collaboration avec les centres de formation professionnelle, le secteur médico-social (CAMSP, CMPP, IME...), le secteur sanitaire, le secteur social, les structures de loisirs, la MDPH, les municipalités...

Le service est également inscrit dans un projet de recherche avec les Hôpitaux Pédiatriques de Nice CHU-LENVAL : Évaluation de la Prévalence des troubles dissociatifs chez l'enfant dans les institutions médico-sociales et sanitaires.

#### Conclusion

Pour conclure, il convient d'insister sur l'évolution nécessaire du service en référence aux Recommandations de bonnes pratiques professionnelles consacrées à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les Sessad publiées par l'ANESM en août 2011. En effet, pour nous inscrire dans une réelle démarche qualité, nous devons encore approfondir notre réflexion sur notre travail avec et sur l'environnement, sur la période de bilan, la participation de l'usager à l'élaboration du PIA...

De plus, en examinant le projet de refonte des indicateurs en cours d'expérimentation mis en place par l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (Projet transmis par l'ARS PACA), on constate que plusieurs questions sont relatives au recrutement, au taux de réalisation du tableau des effectifs, au poids du recours aux heures supplémentaires, complémentaires, à l'intérim... Un des objectifs poursuivis en filigrane de tous les nouveaux indicateurs (le tableau de bord partagé ESMS) est « d'évaluer », entre autres, la qualité des prestations de soins et d'accompagnement à travers l'utilisation des budgets alloués dans les ressources humaines et matérielles.

Enfin, au regard de la liste d'attente et des besoins identifiés sur le terrain, une extension d'au moins 15 places du service est vraiment nécessaire.

## **Conclusions du bilan moral:**

Monsieur le secrétaire général souligne nos atouts mais qu'il reste nécessaire d'augmenter notre amplitude d'action. Il constate que nous avons des activités très dynamiques au plan régional et que nous sommes représentés au plan fédéral par trois administrateurs.

<u>Pour conclure</u> il regrette la démission de notre président Jacques Merlan qu'il remercie chaleureusement pour son dévouement sans relâche et son action incessante au service des PEP 83.

## Échanges sur le rapport moral et d'activités :

Il apparaît que le centre de Chantemerle devrait être mis beaucoup plus largement en valeur afin de nous permettre d'offrir des possibilités de vacances à un plus grand nombre d'enfants nécessiteux.

Il constate que les dons pour la solidarité ont baissé, aussi bien de la part des communes qui ont été sollicitées et n'ont pas souvent répondu à nos demandes, que pour les adhésions individuelles. Il rappelle que l'ensemble des cotisations et subventions sont versées intégralement à la solidarité.

M. le président souhaite que *la commission patrimoine* soit chargée de l'inventaire du mobilier et de l'immobilier afin de faire un état des lieux de nos savoirs, et qu'*une commission travaux* soit chargée exclusivement de veiller à la bonne exécution de nos projets immobiliers.

## **IV) RAPPORTS FINANCIERS:**

A) Rapport financier Général présenté par le trésorier M. Georges AMIGONI

**BILAN** 

	N	N-1	N-2
ACTIF	7 229 046	5 684 544	5 83 5 716
PASSIF	7 245 763	5 388 144	4 967 938
Compte de bilan	-16 717	296 400	867 779

La progression du bilan est due à l'acquisition des locaux de La Valette. Le compte de bilan est négatif du fait de la constitution de réserves pour indemnités de départ en retraite.

FONCTIONNEMENT (avant élimination des opérations réciproques)

	Charges	Produits	Résultat
CMPP	696 760	731 508	34 748
SESSAD	802 227	892 647	90 420
SAAAS	1 374 361	1 341 436	-32 925
SSEFS	1 020 409	971 514	-48 895
SAFEP	84 467	84 718	251
TOTAUX SMS	3 978 224	4 021 823	43 599
SIEGE	570 107	577 645	7 538
CHANTEMERLE	740 922	673 068	-67 854
TOTAUX	1 311 029	1 250 713	-60 316
TOTAUX ASSOC	5 289 253	5 272 536	-16 717

Le résultat consolidé de l'exercice est négatif. Les dotations aux amortissements et les provisions pour retraites augmentent les charges dans tous les secteurs.

Quelques éléments d'appréciation : taux directeur en 2010, 1,2%, en 2011 0,68% Indice Insee 2010 : 1,8% 2011 : 2,5%

Augmentation du prix des carburants 2010 +15%, en 2011 +10,4%

Différentiel entre augmentation des prix et augmentation du taux directeur 2,42% soit environ 90 000 euros sur le budget du SMS

## SIÈGE

Le transfert vers La Valette qui a coûté 4000€, la vente du local de Brignoles à la Mairie pour 267 990€, l'absence d'un salarié pour raison de santé et son remplacement pour un 0.50ETP ont marqué cet exercice. Par souci de clarté, les honoraires (cabinet

comptable et avocat), compte 62260000, les cotisations et divers abonnements, compte 62310000, ont été imputés directement sur les établissements. En contrepartie les frais de siège, classe 755, ont été ramenés à 1,5% des charges soit  $58\,260\%$  et diminués de  $6\,965\%$  pour Chantemerle.

En accord avec les projets déposés, une part de la masse salariale du personnel du siège est transférée sur le SMS pour : (cpte79100000) 54 267€

Du fait de son installation dans les locaux de La Valette, le siège supporte 10% des intérêts de l'emprunt soit 2719€ et des frais d'amortissement soit 5291€ liés à l'acquisition.

Provision pour les départs en retraite à venir: (cpte 67860000) est de 1 768€

#### **SOLIDARITÉ:**

Recettes : (classe756) 20 545€ Dépenses : (classe 657) 25 472€

Cette activité est cette année très déficitaire malgré l'attribution de 45% des subventions du CG et des communes.

#### **SAPAD**

On notera une bonne prise en charge de cette action par les assurances (cpte 706700) : 34 346€ (pour 9 384€ en N-1)

On a attribué à cette action 50% des subventions CG et Communes et 20% de la CPO.

#### **CHANTEMERLE**

Avec 12 750 journées cet exercice a été difficile. Des économies devront être réalisées pour parvenir à fonctionner dans les conditions actuelles de fréquentation.

La provision pour départ en retraite est importante du fait de l'ancienneté des agents concernés : 68 615€

#### **SMS**

## **CPOM**

ETABLISSEMEN1	base 2010	rec 0,68%	mes nouv	CNR	exécutoire
SSFS	931462	6334			937796
SAFEP	81524	554			82078
SAAAS	1251763	8512	8574		1268849
CMPP	713158	4849			718007
SESSAD	769100	5230	12800	85495	872625
TOTAUX	3747007	25479	21374	85495	3879355

Le taux de reconduction a été pour 2011 de 0,68%.

Le SSFS, le SAAAS et le SESSAD supportent les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunt générés par les acquisitions des locaux du MUY et de La VALETTE selon la répartition suivante :

Le MUY : SAAAS 40%, SESSAD : 60%

La VALETTE: SAAAS: 36%, SSEFS: 54%, SIEGE: 10%

	SAAAS	SESSAD	SSEFS CMPP		TOTAUX
Amorti ssements	24 500	36 748			61248
Intérêts emprunt	14 690	21 620			36 310
	LA	VALETTE			
Amorti ssements	19 696		28 463		<b>48 1</b> 59
Intérêts emprunt	9 <b>7</b> 90		14 685		24 475
Provision retraites	46 327	25 777	69 894	55 668	197 666
TOTAUX	115 003	84 145	113 042	55 668	367 858

En novembre 2011, les locaux du MUY ont été de nouveau affectés par les inondations

## PRODUITS D'EXPLOITATION (avant élimination des opérations réciproques)

	Ν	N-1
SMS	4 021 823	3 918 068
AUTRES ACTIVITES	1 250 713	1 024 287
TOTAL	5 272 536	4 942 355
% SMS	76%	80%
% AUTRES ACTIVITES	24%	20%

## AFFECTATION DES RESULTATS:

CMPP	34 747	Atténuation déficit antérieur (solde débiteur : 23 128)			
SESSAD	90 419	Réserve investissement (684 252)			
SAAAS	-32 925	Atténuation Réserve investissement (reste : 490 551)			
SSEFS	-48 895	24 682€ Solde réserve de compensation			
		12 272€ Solde réserve de trésorerie			
		11 981€ Atténuation réserve investissement (reste			
		255 634)			
SAFEP	251	Réserve trésorerie			
SIEGE	7 537	Atténuation déficit antérieur (solde débiteur : 35 385)			
CHANTEMERLE	-67 854	Report à nouveau (solde débiteur : 324 028)			

- B) Éléments financiers par services et activités
  - 1°) Rapport financier du siège
  - 2°) Rapport financier de l'année 2010 du CMPP de Draguignan

Le total des charges de la section d'exploitation du CMPP en 2010 s'élève à **650 297 €**, soit une baisse de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse d'explique essentiellement par le versement des primes de départ à la retraite d'un médecin et d'un psychomotricien l'année passée.

## ✓ Les estimations des volumes budgétaires des postes vacants sont les suivants

Tableau 1 : estimation des volumes budgétaires des postes vacants en 2010.

	ETP	Valeur	Salaire	Charges	Total	150	Frais	Total
	Vacan	du	brut	sociales	du	tickets	diver	des
	t (en	point	(mens	mensuell	salaire	restauran	S	charges
Postes	moye	(échel	uel)	es	annue	t	en €	de
vacants	nne	on 5	en €	(55,76%)	1	en €		personnel
	sur	grille		en €	en €			S
	ľanné	CNN						en €
	e)	66)						
Orthophonis	0,7	503	2 036	1 135	26 63	367	350	27 352
te					5			

## ✓ A partir de ces montants, cinq observations peuvent être formulées :

- le résultat de l'exercice 2011 présente un excédent de 34 747 €;
- considérant le nombre de séances réalisées (9630 actes), le tarif du forfait<sup>7</sup>
   s'élève à 72 €.
- une variation du produit de la tarification de 0,68 % entre 2010 et 2011;

### ✓ A partir de ces montants, quatre remarques :

• le budget 2011 est présenté avec un excédent, qui sera affecté à la diminution du report à nouveau ;

• des investissements seraient à réaliser rapidement. Ils consisteront au remplacement du mobilier de la salle d'attente, au complément et à la rénovation du mobilier des salles d'activités. Pour autant, tenant compte de la trésorerie actuelle, l'ensemble des investissements nécessaires ne pourra pas être intégralement programmés dans un avenir proche. Le remplacement du serveur informatique et le remplacement du mobilier de la salle d'attente seront prioritaires en 2011;

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Forfait / Séance : unité de tarification pouvant comprendre plusieurs actes ou interventions facturables. Pendant une même séance, un patient peut être examiné par un ou plusieurs professionnels, sans condition de durée. Il ne peut être facturé qu'un seul forfait ou séance par jour et par patient.

- le remplacement du médecin a permis de faire baisser les charges sur poste car le remplaçant est à un indice moindre.
- la vacance du poste d'orthophoniste a permis de générer un excédent d'environ 27 000 euros.

Tableau 2 : répartition des charges en € de l'exercice 2010 et de l'exercice 2011.

Comptes de classe 6	60 - Achats	61 - Services extérieurs	62 - Autres services extérieurs	63 - Impôts, taxes et versements assimilés	64 - Charges de personnel	65 - Autres charges de gestion courante	66 - Charges financières	67 - Frais exceptionnels	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	69 - Impôts sur bénéfices et assimilés
2010	7 055	13 149	7 844	50 979	610 732	19 524	0	6 059	9 579	365
2011	7452	15 217	15 656	43 035	533 300	10296	0	1151	70574	76

Nous pouvons faires quelque remarques :

- Les comptes 60 et 61 restent stables.
- L'augmentation des comptes 62 est à mettre en rapport avec la baisse des comptes 65. En effet, cette évolution provient des changements opérés sur le montant de la quote-part des services gérés en commun. Cette année, la répartition a été modifié afin d'être au plus juste de notre activité réelle. La part du montant des honoraires de l'expert comptable concernant le CMPP ont été affecté au compte 622 (comptabilité et frais liés au nombre de bulletins de salaires réalisés pour la structure). La quote-part des services gérés en commun a quant à elle baissée dans des proportions équivalentes. Cette modification a générée une baisse de ces charges d'environ 700 euros sur une année.
- Les comptes 63 et 64 baissent de près de 85 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique essentiellement par le versement l'année précédente des indemnités de départ à la retraite versé à deux salariés. Afin de limiter ces charges exceptionnelles, il a été décidé de constituer une provision pour indemnité de départ à la retraite. Cette provision s'élève à 55 668 euros pour l'année 2011. Cette dernière sera dorénavant ajustée chaque année afin de porter cette provision à la hauteur de nos besoins.

Tableau 3: répartition des charges de la section d'exploitation par groupes fonctionnels.

Charges de la section	2011	2010
d'exploitation	2011	2010

Groupe I	14 207 (20/)	12 422 (1 00/)
- dépenses afférentes à l'exploitation courante -	<b>14 287</b> (2%)	<b>13 423</b> (1,9%)
Groupe II  - dépenses afférentes au	<b>584 850</b> (84%)	<b>661 712</b> (91,3%)
personnel -  Groupe III  - dépenses afférentes à	97 623 (14%)	<b>50 155</b> (6,7%)
la structure - TOTAL I + II + III	696 760	725 290

Tableau 4: répartition des produits de la section d'exploitation par groupes fonctionnels.

Produits de la section d'exploitation	2011	2010	
Groupe I - produits de la tarification et assimilés -	718 007	713 158,00	
Groupe II  - autres produits  relatifs à l'exploitation -		616,94	
Groupe III - produits financiers et produits non encaissables	13 501	14 039,29	
TOTAL I + II + III	731 508	727 814,23	

#### **❖** Pour Conclure.

## Une année 2011 marquée par :

- un total des charges de la section d'exploitation s'élevant à 696 760 €;
- un total des produits de la section d'exploitation s'élevant à 731 508 € ;
- un résultat de l'exercice 2011 présentant un excédent de 34 747 € qui sera affecté à l'atténuation du report à nouveau;
- un tarif du forfait s'élevant à 72 €;
- une provision pour le versement à venir des indemnités départ à la retraite de
   55 668 €

## 3°) le SSEFS-SAFEP J.P.RAMEAU :

## Répartition des charges en € de l'exercice 2011 et de l'exercice 2010 pour mémoire.

Comptes de classe 6	60 - Achats	61 - Services extérieurs	62 - Autres services extérieurs	63 - Impôts, taxes et versements assimilés	64 - Charges de personnel	65 - Autres charges de gestion courante	66 - Charges financières	67 - Frais exceptionnels		69 - Impôts sur bénéfices et assimilés
2010	11340	24537	32175	61634	766079	25492		3930	29057	477
2011	17835	26702	49270	75875	774097	16324	14685	2635	126939	108

## Les Dépenses

- Pour les comptes 60, on note une augmentation des dépenses de fournitures éducatives. Cette augmentation est due à la création du regroupement Maternelle qui a nécessité de réaliser des équipements de départ.
- Pour les comptes 61 il n'y a pas d'évolution notable hormis une augmentation sensible des frais de réparation des véhicules de service.
- L'augmentation des comptes 62 est à mettre en rapport avec la baisse des comptes 65. En effet, cette évolution provient des changements opérés sur le montant de la quote-part des services gérés en commun. Cette année, la répartition a été modifié afin d'être au plus juste de notre activité réelle. La part du montant des honoraires de l'expert comptable concernant le SSEFS ont été affecté au compte 622 (comptabilité et frais liés au nombre de bulletins de salaires réalisés pour la

structure). La quote-part des services gérés en commun a quant à elle baissée dans des proportions équivalentes.

De plus, le poste 621 est en forte augmentation et le sera encore plus l'année prochaine. Cette évolution provient de la nécessité de signer des conventions de partenariat avec des orthophonistes libérales pour compenser la difficulté à recruter en emploi salarié des orthophonistes. Cette évolution est à mettre en regard avec la baisse de la part salariale des orthophonistes dans notre plateau technique. Cette évolution nécessaire reste peu satisfaisante mais à défaut, cette solution vient palier le manque. Une dizaine de convention ont été signé en 2011 avec des orthophonistes libérales.

• On notera sur les comptes 63, une forte augmentation de la taxe foncière (15 405 euros) qui provient de l'acquisition de notre implantation future à La Valette. La surface étant bien plus importante, la taxe foncière est en conséquence.

De même, des intérêts d'emprunt apparaissent dans nos dépenses avec l'acquisition du bien immobilier à hauteur de 14 685 euros en 2011.

- Sur les charges de personnels (64), il n'y a pas d'évolution notoire à constater.
- De la même manière que les remarques concernant l'acquisition des nouveaux locaux, la dotation aux amortissements passe de 29057 euros à 54086 euros en 2011. Cette augmentation de la dotation aux amortissements est compensée en partie par une reprise sur nos provisions réglementées.

Pour finir, afin de prévoir les départs à la retraite à venir, il a été décidé de constituer une provision pour indemnité de départ à la retraite. Cette provision s'élève à 69 894 euros pour l'année 2011. Cette dernière sera dorénavant ajustée chaque année afin de porter cette provision à la hauteur de nos besoins. Cette dépense sera bien moindre les années à venir car elle ne prendra en compte que l'ajustement nécessaire.

#### Les recettes:

D'un point de vue budgétaire, il n'y a pas de distinction faite entre le budget du SSEFS et celui du SAFEP que nous fusionnons dans notre fonctionnement ordinaire.

Les recettes comme les dépenses sont donc présenté de façon fusionnée. C'est seulement au moment de la présentation des comptes administratifs que la distinction sera faite sans que cela soit d'une réelle utilité.

La somme des recettes cumulées provient des produits de la tarification soit 1019874 euros.

A ces recettes, on notera des reprises sur nos provisions réglementées qui viennent compenser l'augmentation de la dotation aux amortissements soit un montant de 12 717 euros.

En recette exceptionnelle, on notera les produits de la vente d'un de nos véhicules de service soit 4000 euros.

## Résultats financiers.

Le résultat financier cumulé des deux services laisse apparaître un déficit de 48 644 euros qui sera affecté de la façon suivante :

- 12 272 euros viennent supprimer notre réserve de trésorerie.
- 24 682 euros viennent supprimer notre réserve de compensation.
- Et le reste soit11 690 euros vient diminuer notre réserve pour investissement.

## d) le SAAAS-SAFEP Charles LOUPOT Répartition des charges en € de l'exercice 2011 et de l'exercice 2010 pour mémoire.

Comptes de classe 6	60 - Achats	61 - Services extérieurs	62 - Autres services extérieurs	63 - Impôts, taxes et versements assimilés	64 - Charges de personnel	65 - Autres charges de gestion courante	66 - Charges financières	67 - Frais exceptionnels	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	69 - Impôts sur bénéfices et assimilés
2010	26123	80 546	69697	71611	850119	34301	17925	3476	26168	642
2011	35544	60 519	106814	77807	932434	19782	24480	2264	114579	134

Commentaires concernant les comptes de charges du SAAAIS.

## <u>Dépenses</u>

- Sur les comptes 60, on note une augmentation qui est due essentiellement aux frais rendus nécessaires par les deux déménagements du Muy et de La Valette. Les charges en termes d'électricité notamment de ces deux nouvelles structures seront bien plus élevées que les années précédentes.
- On note une baisse significative des comptes 61. Cette baisse est due à la quasi suppression des frais de location en 2011 (Trois mois) pour notre structure de Valgora. L'année prochaine, il n'y aura plus de frais de location immobilière.

Cependant, les frais d'assurance augmentent quant à eux pour prendre en compte l'augmentation de surface.

Globalement l'augmentation sur les comptes 60 provient du déménagement et des frais engendrés ainsi que l'augmentation sensible des carburants ainsi que les charges d'électricité qui sont importantes compte tenu de la surface à chauffer et à éclairer.

• L'augmentation des comptes 62 est à mettre en rapport avec la baisse des comptes 65. En effet, cette évolution provient des changements opérés sur le montant de la quote-part des services gérés en commun. Cette année, la répartition a été modifié afin d'être au plus juste de notre activité réelle. La part du montant des honoraires de l'expert comptable concernant le SAAAS ont été affecté au compte 622 (comptabilité et frais liés au nombre de bulletins de salaires réalisés pour la structure). La quote-part des services gérés en commun a quant à elle baissée dans des proportions équivalentes.

A ce transfert de charges, il faut y ajouter les frais de déménagement et le coût de la renégociation du prêt qui a permis de réaliser l'acquisition des locaux du Muy afin de pouvoir bénéficier d'un taux plus intéressant. Cette renégociation a engendré 7841 euros de frais bancaires.

De plus, les frais de mission sont en hausse cette année. Ceci s'explique par les inondations de l'autonome au Muy. Deux véhicules ont été détruits. Le temps d'effectuer

l'acquisition de nouveaux, les salariés ont utilisés leurs véhicules personnels. Cette utilisation augmente automatiquement les frais de déplacement à hauteur d'environ 4000 euros.

On note par ailleurs une augmentation des frais de carburant de façon très significative. Cette augmentation est directement due à la flambée des prix de l'essence.

• Le service dispose en plus d'une flotte de 7 véhicules de service.

L'aire géographique d'intervention couvre l'ensemble du département. On constate toujours cette année un fort éclatement géographique. La distance parcourue par l'ensemble des salariés cette année avoisine les 250 000 kilomètres.

Rapporter en temps de travail avec une vitesse moyenne de 50 Km/ h, le temps de déplacement de l'équipe est estimé à 5000 heures soit 3,4 ETP en temps de transport sur l'année.

- En ce qui concerne, les charges de personnels, elles sont conformes aux prévisions du budget prévisionnel et n'appellent pas de commentaires particuliers.
- Le compte 65 baisse du fait du transfert de charges évoqué plus haut dans les comptes 62.
- Les intérêts des emprunts augmentent par rapport à l'année précédente car ils prennent en compte les deux emprunts du Muy et de La Valette.
- De même, la dotation aux amortissements passe de 26168 euros à 68 252 euros pour cette du fait de l'amortissement en année pleine locaux de La Valette et sur 6 mois pour les locaux du Muy. En conséquence, cette charge sera encore plus importante l'année prochaine.
- Afin de prévoir les départs à la retraite à venir, il a été décidé de constituer une provision pour indemnité de départ à la retraite. Cette provision s'élève à 46 327 euros pour l'année 2011. Cette dernière sera dorénavant ajustée chaque année afin de porter cette provision à la hauteur de nos besoins. Cette dépense sera bien moindre les années à venir car elle ne prendra en compte que l'ajustement nécessaire.

L'ensemble de ces facteurs a donc très fortement impacté cette année le budget du SAAAS/SAFEP. Certaines dépenses ne seront renouvelées l'année prochaine.

#### Recettes.

Il n'y a pas de recettes particulières à noter hormis les produits issus de la facturation des adaptations produite pour l'inspection académique et le rectorat.

Pour ce qui concerne les recettes, on peut noter hormis les produits de la tarification, un produit de 20079 euros provenant de la refacturation à l'Education Nationale des manuels scolaires et autres documents que nous fabriquons à destination des jeunes.

Il est à noter que le financement des deux places supplémentaires ne l'a été que sur 3 mois en 2011. Bien évidement, elles le seront en année pleine en 2012 et participeront à l'équilibrage du budget en 2012.

Nous reprenons 6711 euros de reprise sur provisions. Cette reprise provient des 200 000 euros de CNR attribué en 2007 et 2008.

#### Résultat financier.

Le résultat financier est donc déficitaire à hauteur de 32 925 euros. Proposition d'affectation du résultat su SAFEP / SAAAS.

Il est proposé que ce déficit soit affecté en diminution des provisions pour investissement.

e) le SESSAD madeleine LEMAIRE:

## 1. <u>Dotation globale</u>

L'annexe budgétaire de l'ARS établie en date du 30/11/2011 fait état pour 2011:

- Un taux plafond de reconduction à 0.68% (5 230€) par rapport à la dotation de 2010 (le taux plafond de reconduction était alors de 1.2% soit 9 120€) soit 774
   330€
- Des mesures nouvelles à compter du 1/10/2011 correspondant aux 2 places supplémentaires autorisées en date du 26 octobre 2010 soit **12 800€**
- Des crédits non reconductibles alloués à titre exceptionnel à hauteur de 85 495€
  pour le financement des investissements pour compenser les dégâts occasionnés
  par les inondations de 2010.

#### 2. CA 2010 - CA 2011

	2010	2011			
	G1 : Exploitation courante				
	47 300,05	52 866,79			
CHARGES	G2 : Personnel				
	551 616,02	517 361,51			
	G3: Structure				
	92 861,15	231 998,99			
Total	691 777,22	802 227,29			
	G1 : Tarification				
	769 100	872 625			
PRODUITS	G2 : Autres produits				
	2 500	3,05			
	G3 : Produits financ	ciers			
	23 925,20	20 019,18			
Total	795 525,20	892 647,23			
RESULTAT	103 747,98	90 419,94			

Les charges ont augmenté globalement de 3,5% entre 2010 et 2011(déduction faite des 85 495€ de *Dotations aux provisions réglementées* qui correspondent au montant des CNR). Les augmentations de 11% du G1 (frais d'installation) et surtout de 58% du G3 (dotation aux amortissements et aux provisions sans les CNR) sont compensées par la diminution de 6% du G2 (ETP non pourvus et absences non rémunérées du personnel).

## 3. Analyse par groupe fonctionnel de la section d'exploitation

**3.1** <u>Les charges</u> Calculs effectués sans les Dotations aux provisions de 85 495€ soit **716 732,29€** 

**Groupe 1:7.4% des charges** 

	GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réel accepté	Budget Exécutoire	CA					
		2010	2011	2011					
ACH.	ATS								
606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 366,34	17 900,00	19 179,71					
SERVICES EXTERIEURS									
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	518,01	800,00	643,07					
AUTI	RES SERVICES EXTERIEURS								
625	Déplacements, missions et réceptions	33 389,25	36 299,00	28 330,64					
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 026,45	4 000,00	4 617,37					
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur		300,00	96,00					
l .									
	TOTAL GROUPE I	47 300,05	59 299,00	52 866,79					

Ces dépenses sont liées essentiellement à l'installation : fournitures éducatives, petit équipement, électricité... Les dépenses en fournitures administratives ont par contre diminué. Les dépenses en carburant ont augmenté (+ 2000€) du fait de l'utilisation sur une année pleine des 2 véhicules de service.

Le budget consacré aux frais de déplacements des salariés a de fait diminué (-5000€). L'augmentation des dépenses du compte 626 est surtout liée à l'installation téléphonique (standard, déménagement de ligne, ligne ascenseur...).

## Groupe 2:72.2% des charges

La diminution des dépenses de ce groupe est liée :

- En 2010 1 poste d'orthophoniste était pourvu jusqu'en novembre soit une diminution des dépenses pour ce groupe d'environ 32 000€ (rémunération + tickets restaurants)
- 1 salariée (éducatrice spécialisée) en congé parental pendant 3 mois non rémunérés soit environ **6 200€** de dépenses en moins
- 1 salarié (éducateur spécialisé) en maladie pendant 6 mois non rémunérés (moins d'1 an d'ancienneté) soit environ **11 200€** de dépenses en moins

	GROUPE II: DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réel accepté 2010	Budget Exécutoire	CA
C24	D		2011	2011
621	Personnel extérieur à l'établissement	2 774,88		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		8 480,57	8 103,73
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	29 916,00	30 335,88	26 103,51
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 942,34	11 123,15	8 291,54
641	Rémunération du personnel	347 042,42	347 065,29	320 120,25
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	150 889,87	148 308,73	138 171,07
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales	5 639,29	5 898,65	5 896,25
648	Autres charges de personnel	6 411,22	9 150,00	8 070,44
	TOTAL GROUPE II	551 616,02	565 362,27	517 361,51

Orthophonistes conventionnés rémunérés à l'acte.

Frais de siège: honoraires avocat, comptable...

Une psychomotricienne et une neuropsychologue embauchées à 0.3ETP en novembre 2011

DUP, Médecine du travail...

Augmentation du budget consacré à la formation professionnelle : analyse de pratique, projet de service et préparation à l'évaluation interne (à cheval sur 2012.

## Groupe 3: 20.4% des charges

	GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel accepté	Budget Exécutoire	CA
		2010	2011	2011
	Locations immobilières	9 680,00	1 500,00	1 500,00
	Locations mobilières	3 954,45	1 856,00	1 836,00
614	Charges locatives et de co-propriété	200,00	300,00	300,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	50,39	800,00	584,98
6156	Maintenance	569,20	500,00	499,26
616	Primes d'assurances	2 503,99	4 500,00	4 177,95
618	Divers	844,84	1 100,00	2 370,44
623	Information, publications, relations publiques		1 500,00	337,87
627	Services bancaires et assimilés	33,86	150,00	11 282,79
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 143,76	1 300,00	1 216,20
AUTI	RES CHARGES DE GESTION COURANTE			
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (établissements privés)	21 065,00	11 112,57	11 856,00
658	Charges diverses de gestion courante	-3,46		3,08
CHAI	RGES FINANCIERES			
66	Charges financières	23 827,89	21 727,00	21 620,40
CHAI	RGES EXCEPTIONNELLES			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	189.54	8 473,66	8 473,66
672	Charges sur exercices antérieurs	1 730,59	40,00	1 475,37
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	22 293,10	,	7 422,50
DOTA	ATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 384,00	62 748,68	45 678,00
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges exceptionnelles			111 272,00
695	Impôt sur revenu de placements	394,00	500,00	92,49
	TOTAL GROUPE III	92 861,15	118 107,91	231 998,99
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	691 777,22	742 769,18	802 227,29

Assurance de 2 véhicules de service sur une année pleine

### Renégociation du prêt

Taxe foncière

Une partie des frais de siège: 1.5% des charges

Intérêt des emprunts

Remboursement du photocopieur en location perdu lors des inondations (non couvert par l'assurance)

Véhicule inondé en novembre 2011

#### **Dotations aux amortissements**

(Immobilisations du Muy)

## **Dotations aux provisions réglementées (85495€) + indemnités retraite (25777€)**

La commission des finances réunie en date du 8 septembre 2011 a établi une proposition de clé de répartition pour l'imputation des frais d'exploitation et des amortissements sur le site du Muy en tenant compte des critères suivants :

- 1°) surface utilisée par chaque service et proratisation des parties communes,
- 2°) nombre de places agréées,

3°) nombre d'ETP travaillant par service.

## Soit:

- 60% au SESSAD Madeleine Lemaire
- 40% au SAAAS Charles Loupot.

## 3.2 Les Produits

	5.1.2 Produits de la section d'	exploitati	on	
	GROUPE 1: PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	Réel accepté 2010	Budget Exécutoire 2011	CA 2011
731	Produits de la tarification relevant du l de l'article L.312-1 du CASF	769 100,00	787 130,00	872 625,00
	TOTAL GROUPE I	769 100,00	787 130,00	872 625,00
	GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	Réel accepté 2010	Budget Exécutoire 2011	CA 2011
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00		3,05
	TOTAL GROUPE II	2 500,00		3,05
	GROUPE III: PRODUITS FINANCIERS	Réel accepté	Budget Exécutoire	CA
76	ET PRODUITS NON ENCAISSABLES Produits financiers	2010	2011	2011
		3 943,59		924,87
<b>PRO</b> 773	DUITS EXCEPTIONNELS Produits sur exercices antérieurs			5 022,11
	RES PRODUITS			
78 79	Reprises sur amortissements et provisions Transfert de charges	19 981,61		4 025,47 10 046,73
	TOTAL GROUPE III	23 925,20		20 019,18
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	795 525,20	787 130,00	892 647,23

IK trop perçues par les salariés en 2009 et 2010. Reprise sur les CNR alloués

## 4. Les investissements

	cad du pla	Autorisé dans le cadre du plan de financement		é en n	
	Coût	Date de réalisation prévue	Coût	Date de réalisation	
Nature de l'opération : Mobilier	13 000,00	15/04/11	7 558,00 1 070,43 771,69	09/11/11	
Mat. Bureau & Mat. Informatique			1 228,21	17/11/11	
Inst. Générale Agencement Amé. locaux Stores Signalétique	9 000,000	15/04/11	4 601,11 1 707,29	04/07/11 09/12/11	
Mat. Out. Scolaire Educatif & Loisir	1 660,00	15/04/11	1 200,68	08/10/11	
Inst. Générales Agencements Amé. divers	1 000,00	01/04/11	612,79 503,00		
JSD Plomberie (démolition Roquebrune)			2 505,62	17/01/11	
Matériel de transport Cession vehicule MAIF	9 968,50		13 755,50	12/12/11	
TOTAL	34 628,50		35 514,32	·	

Installation dans les nouveaux locaux : mobilier de bureau, mobilier de psychomotricité...

Non prévu dans le plan mais nécessité d'adapter le parc informatique aux besoins.

Rachat matériel éducatif non renouvelé suite aux inondations.

Démolition des aménagements des locaux de Roquebrune/Argens

Non prévu dans le plan mais nécessité de remplacer le véhicule inondé début novembre.

### 5. Le résultat

**6.** Estimation de l'excédent réalisé en 2011 dû à la vacance de certains postes :

Postes vacants	ETP (prorata temporis)	<b>Coefficient</b> (Milieu de carrière CCN 66)	Rémunération brute annuelle en €	Charges annuelles en €	Total rémunération annuelle en €	Tickets resto en E	Frais de déplacements en E	Total
Orthophon istes	1.9 25	570	53 287	30 906	84 193	1 313	5 486	90 992
Médecin	0.3	1609	21 663	12 564	34 227	205	/	34 432
Agent entretien	0.3	400	6 217	3 606	9 823	224	2 468	12 515
					128 243	1 742	7 954	137 939

L'excédent de **90 419,94**€ réalisé en 2011 est uniquement dû à la vacance de ces postes. De plus, ces dépenses non réalisées viennent compenser, entre autres, l'augmentation de la dotation aux amortissements (+67 071€ par rapport à 2010). Si tous les postes étaient pourvus, le Sessad serait en déficit d'environ **47 500€.** 

<u>Proposition d'affectation du résultat</u> (au moins partiellement): Compte 10687 Réserves de compensation : Compensation des charges d'amortissement.

### 7. Perspectives pour 2012

Points d'amélioration pour 2012 :

- 2 places supplémentaires financées sur une année pleine, soit environ 51 000€.
- Pas de renégociation du prêt.
- Pas de frais liés aux installations (téléphone, électricité...).

Enfin, le budget 2012 devrait être moins impacté par les charges, non prévues, liées aux pertes de matériel, véhicule et dégâts du bâtiment causés par les inondations de juin 2010 et novembre 2011.

## Échanges sur le rapport financier :

#### **SMS**

M. le trésorier formule un certain nombre de commentaires : il constate que le contrat pluriannuel d'objectifs mutualisés (CPOM) avait augmenté en 2010 de 1,20 %, alors qu'il an' été modifié que de 0,68 % en 2011.

Or l'augmentation générale des prix nous a conduit à un déficit de 2,42 % sur l'ensemble des comptes, soit 90 000 e.

Pour fonctionner au sens large, l'association nécessite le parcours de 300 000 km par an. Or, les carburants ont subi une augmentation de 15 %.

Le fonctionnement du SMS se voit extrêmement encadré par ces chiffres.

#### Solidarité

Ce sont désormais plus de 100 % des cotisations élèves qui sont reversées à la solidarité. Toutefois, les sommes récoltées s'avèrent insuffisantes. Pour répondre à la demande ont été rajoutées une partie des subventions et une partie des dons. Au regard de la montée de la crise, l'action« solidarité» se retrouve dans une situation difficile.

#### Sapad

M. le trésorier souhaite une prise en charge conjoncturelle des frais du sapad par les assurances.

Il fait le constat que le SMS constituent 80 % de notre fonctionnement alors que le siège , le Sapad, l'établissement Chantemerle n'en constituent que 20 %.

Il apparaît donc clairement que le SMS se constitue un de nos points forts au plan financier.

## Bilan de Madame la commissaire aux comptes :

Madame la commissaire aux comptes, rappelle les conditions comptables et conclut à des comptes réguliers et sincères à la fin de l'exercice.

Elle rappelle la nécessité de constitution de provisions pour départ en retraite (290 000 euros).

<u>M. le comptable</u> soulève les difficultés relevées par l'uniformisation des méthodes d'amortissement et qui explique le déficit de Chantemerle. Il confirme que la situation financière générale de l'association est saine et équilibrée

## V) Rapport du commissaire aux comptes puis de la commission de contrôle des comptes :

A) Rapport du commissaire aux comptes de Mme Corinne MAILLARD

Le commissaire aux comptes certifie les comptes annuels comme réguliers et sincères.

Ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il fait un constat de carence sur les conventions réglementées.

B) Rapport de la commission de contrôle des comptes : Mme Michèle MENNEGAND, M Claude CALDANI)

La commission s'est réunie le 13 avril 2012.

Elle a pu constater l'excellente tenue des documents comptables qui ont été mis à sa disposition. Procédant par sondages, aucune anomalie n'a été observée et la commission propose à l'AG d'accorder quitus au trésorier et ses félicitations au personnel

VOTES SUR LES RAPPORTS : Moral et d'activités, financier.

Nombre de votants : 20 Nombre de mandats : 14

Vote sur le rapport moral : à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés

Vote sur le rapport d'activités : à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés

Vote sur le rapport financier : à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés.

Sur proposition du Conseil d'administration le tableau des affectations de résultats cidessus est adopté à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés et le quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

### VI) Cotisations 2010-2011:

Membre adhérent enfant maintien à 1 euro Membre adulte : 17 euros. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Membre donateur : 50 euros : adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

## VII) Élection au Conseil d'administration :

Sont renouvelables en 2012:

Mme MORRONI Claudine, Messieurs Gilbert ASTOIN, Jean-Claude LEFEUVRE, Christophe LUQUET, Jacques MERLAN.

Reste 1 siège vacant renouvelable en 2012 auquel s'ajoute un siège vacant par suite d'absence de cotisation d'un administrateur (application de l'article 2.01 du règlement intérieur des PEP). Le président indique que M.LUQUET ne souhaite pas renouveler son mandat d'administrateur. Il reste donc sept sièges à pourvoir dont un renouvelable en 2015, les autres l'étant en 2016.

Sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour un mandat renouvelable en 2015 : Mme DARRAS Evelyne

Pour un mandat renouvelable en 2016 : Mme MENNEGAND Michèle, MORRONI Claudine, Messieurs ASTOIN Gilbert, IMBERT Jean-Louis, LEFEUVRE Jean-Claude, MERLAN Jacques.

Le président assume la pleine et entière responsabilité de son élection et des administrateurs élus.

#### VIII). Élection à la commission de contrôle des comptes

M Claude CALDANI est élu à l'unanimité. L'assemblée générale donne mandat au Conseil d'administration pour désigner le second commissaire de la commission de contrôle des comptes

## IX) Questions diverses:

Pas de questions diverses

Le président clôt la séance à 13 heures.